

## Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 7 mai 2024

19<sup>e</sup> séance publique à l'Hôtel de Ville, le 7 mai 2024, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M. Matthieu Carrel, président

### Sommaire

(Insérer sommaire)

TEXTE PROVISOIRE

## Première partie

**Membres absents excusés :** Mme Marlène Bérard ; Mme Isabelle Bonillo ; Mme Virginie Cavalli ; Mme Derya Celik ; Mme Anna Crole Rees ; M. Oleg Gafner ; M. Benoît Gaillard ; M. Jean-Pascal Gendre ; Mme Alice Girardet ; M. Musa Kamenica ; Mme Nawel Khemissa ; Mme Feryel Kilani ; Mme Sevgi Koyuncu ; Mme Astrid Lavanderos ; Mme Naomi Alexandra Matewa ; M. Roland Philippoz ; Mme Agathe Sidorenko ; M. Joël Teuscher ; Mme Maurane Vouga

**Membres absents non excusés :** Mme Lana Cueto ; M. Elouan Indermühle ; Mme Joëlle Racine ; Mme Clara Schaffer

Membres présents	71
Membres absents excusés	19
Membres absents non excusés	4
Membre démissionnaire	1
<b>Effectif actuel</b>	<b>99</b>

A 18 h, à la salle du Conseil communal, à l'Hôtel de Ville.

## Communication

### Ouverture de la séance

**Le président :** – Après les opérations préliminaires, nous prendrons les questions orales, puis le traitement prioritaire de la Municipalité, à savoir le préavis 2024/07, LEA, Logement idéal, SC, puis nous traiterons les pétitions. Néanmoins, par rapport à ce qui a été annoncé, je vous rends attentifs au fait que la pétition PE23/007, pétition du collectif de commerçants « Pour une ville respectueuse de ses commerçants pour un poste de délégué au commerce » ne sera pas traitée ce soir, mais avec le postulat de Mme Valérie D'Acromont, qui porte à peu près sur le même objet ; donc nous allons regrouper la pétition et le postulat, et nous les traiterons dès que nous aurons le rapport et que la prise en considération du postulat figurera à l'ordre du jour.

Ensuite, nous prendrons les rapports ordinaires, puis, en deuxième partie de séance, les prises en considération d'initiatives, l'interpellation urgente qui a été déposée par M. Christophe et les interpellations ordinaires. Est-ce que cette façon de procéder vous convient ? Est-ce que cet ordre du jour vous convient ? Très bien. Je pars de l'idée que c'est bon. Je vous demande de faire un tout petit peu silence parce que nous allons procéder à la prestation de serment d'une nouvelle membre du Conseil communal.

### Prestation de serment de Mme Klesta Krasniqi (PLR), en remplacement de M. Xavier Cid, démissionnaire

**Le président :** – Je prie MM. les huissiers de bien vouloir faire entrer la nouvelle élue, et j'invite l'assemblée, ainsi que le public, à bien vouloir se lever. Nous procédons à l'assermentation de Mme Klesta Krasniqi. Madame Krasniqi, en tant que nouvelle membre du Conseil communal, vous êtes appelée à prêter le serment que je vais vous lire. Après l'appel de votre nom, vous voudrez bien lever la main droite et répondre « je le promets ».

« Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir dans tout ce qui sera discuté la justice et la vérité devant les yeux, de

veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer ».

Madame Krasniqi ?

**Mme Klesta Krasniqi (PLR) :** – Je le promets.

**Le président :** – Je prends acte de votre serment. Je vous félicite de votre accession au Conseil communal. Je vous ai déjà remis le procès-verbal de l'Assemblée de communes certifiée en votre élection, et je vous invite à prendre place dans cette salle au gré de nos convenances. Merci. Nous pouvons l'applaudir.

*Applaudissements.*

---

### **Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente de gestion, en remplacement de M. Valentin Christe, démissionnaire**

**M. Valentin Christe (UDC) :** – Le groupe UDC a le plaisir de vous présenter la candidature de notre collègue Patrizia Mori, qui est particulièrement intéressée par les questions de bonne gouvernance. Je ne doute pas qu'elle trouvera parfaitement sa place au sein de la Coges.

**Le Conseil désigne, à l'unanimité, Mme Patrizia Mori (UDC) membre de la Commission permanente de gestion.**

(insérer délibéré)

---

(insérer dépôts et communications)

---

### **Questions orales**

Question

**M. Olivier Marmy (PLR) :** – J'ai une question que j'adresse à Mme Litzistorf. Vous inaugurez très bientôt la placette Alfred Stücki sur le boulevard de Grancy. Compte tenu du fait que la Municipalité s'est proposé de renommer au moins trente rues et places au nom de personnalités féminines, ma question naïve est, pourquoi avoir donné le nom d'un monsieur, certes éminemment respectable, à ce nouveau lieu, et non celui d'une femme, par exemple, l'une des 100 pionnières qui ont fait Lausanne et qui sont citées dans une récente publication de la Ville ?

Réponse de la Municipalité

**Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture :** – Merci, monsieur le conseiller communal, de me donner l'opportunité d'expliquer et de réexpliquer que ce sont des aménagements provisoires. Cela préfigure des aménagements finaux qui seront sur ce tronçon de boulevard. Bref, on est dans un projet provisoire avec un nom provisoire. Bien sûr que cette placette rentrera dans la procédure adéquate, portée par Mme Germond, comme tous les nouveaux projets de création de places, de ponts. Non, on n'a pas encore fait beaucoup de ponts, mais bref, comme tous les nouveaux projets, ça rentrera dans cette procédure, comme de renommer cette placette avec un nom de femme. Ce sera dans quelques années, certainement, mais on fera déjà entrer cela maintenant dans la procédure, qui est participative et qui permet d'avoir des résultats partagés par toutes et tous.

Question

**Mme Virginie Kyriakopoulos (Les Verts) :** – Ma question s'adresse à M. le conseiller municipal Pierre-Antoine Hildbrand. Le 29 avril dernier, la Municipalité communiquait son intention d'étendre exceptionnellement les horaires pour les établissements de Lausanne en cas de victoire du LHC lors

de la finale des playoffs prévus à Zurich le lendemain. Ainsi, les établissements lausannois auraient eu la possibilité de rester ouverts toute la nuit, et cela gratuitement, contrairement à la pratique lausannoise bien connue pour être plutôt restrictive. Que d'enthousiasme et de spontanéité pour célébrer une équipe masculine, et plus généralement un sport pratiqué en majorité par des hommes pour un public composé en majorité d'hommes. De nombreuses Lausannoises et Lausannoises, cependant, n'ont pas rugi de bonheur à ces occasions, quoiqu'en dise le communiqué de presse de la Municipalité au soir du 30 avril. Nombreuses sont celles et ceux qui, au fond, s'en fient.

En revanche, il existe d'autres événements, non commerciaux ceux-ci, qui ont éveillé chez des milliers de Lausannoises et Lausannoises un enthousiasme immense, peut-être même plus grand que celui des supporters du LHC. Le 14 juin 2019, la grève féministe rassemblait 40 000 personnes dans les rues lausannoises. Le 14 juin 2023, c'était à minima 20 000 personnes. Devant la détermination et le courage qu'il a fallu à toutes ces personnes pour se réunir et lutter ensemble pour l'égalité face à une société encore empêtrée dans des valeurs d'un autre temps, la Municipalité aurait eu l'occasion de leur permettre de rugir de bonheur en octroyant de la même manière une extension d'horaire, et ce particulièrement, car les manifestations de la grève débutent durant la nuit du 13 au 14 juin, à minuit une, précisément.

Le soutien de la Municipalité intervient alors même qu'une centaine de supporters envahissent régulièrement les rues de Lausanne et dérangent de nombreux utilisateurs et utilisatrices dans leur vie quotidienne, ce qui devient un problème grandissant. Le message de la Ville m'a donc paru pour le moins saugrenu et m'a donné une méchante impression de deux poids, deux mesures. Coïncidence ou non, des manifestations populaires véhiculant des valeurs masculines semblent obtenir des largesses que celles représentant des valeurs égalitaires n'obtiennent apparemment pas, et ce peu importe le nombre de personnes qu'elles rassemblent ou leur caractère exceptionnel dans l'histoire.

Ma question est donc la suivante. Au vu de l'engouement populaire généré par la grève féministe ces dernières années, mais aussi en soutien aux valeurs qu'elle porte, la Municipalité prévoit-elle d'autoriser une extension exceptionnelle des horaires pour les établissements de Lausanne qui le souhaiterait lors de la prochaine grève féministe, que ce soit dans la nuit du 13 au 14 juin ou celle du 14 au 15 juin 2024, et si non pourquoi ?

#### Réponse de la Municipalité

**Mme Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie** : – Je remercie Mme Kyriakopoulos pour sa question. Pour ma part, je n'opposerai pas les fans aux manifestants ou aux manifestantes. La Municipalité avait décidé, devant l'engouement populaire et le caractère exceptionnel de cette finale finalissime, le LHC aurait dû l'emporter, de laisser ouverts les établissements. Tel n'a malheureusement pas pu être le cas.

Je prends toutefois bonne note de votre demande, et la Municipalité y répondra en temps opportun. Je note cette suggestion, qui revient à assouplir les horaires pour les manifestations, certes, régulières, mais à fort engouement populaire, qu'elles soient sportives, culturelles ou politiques.

#### Question

**Mme Franziska Meinherz (EàG)** : – Cela tombe bien, parce que ma question s'adresse également à M. Hildbrand. Les manifestations politiques font partie du droit à la liberté de réunion et d'expression. Et n'en déplaise à certains et certains, la population lausannoise utilise souvent ce droit.

Mais, à Lausanne, on observe que, lors de nombreuses de ces manifestations, qui sont conformes avec le droit et autorisées, on observe la police procéder à des prises de vue, donc on l'observe à filmer ou à photographier des participants de la manifestation, cela sans que des raisons qui motiveraient ou justifieraient ces prises de vue soient communiquées aux organisateurs et organisatrices ou aux participants et participantes. C'était la même chose encore le 1<sup>er</sup> mai, lors de la manifestation traditionnelle organisée par les syndicats, où un des agents de la police a même été observé en train de filmer ou photographier des participants avec ce qui semblait être son téléphone portable personnel.

Vu ce recours quasi systématique de la police lausannoise à des prises de vue lors de manifestations politiques, j'aimerais poser la question suivante à M. le municipal. Quels sont les

motifs et le cadre réglementaire qui justifient et informent les prises de vue effectuées par des membres de la police municipale lausannoise lors des manifestations politiques autorisées et comment est-ce que la police s'assure que ces prises de vue ne contribuent pas à un possible *chilling effect* ?

#### Réponse de la Municipalité

**Mme Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie** : – Je remercie Mme Meinherz pour sa question. La police alimente ses retours d'expérience sur les manifestations avec des clichés généraux. Là, il ne s'agit pas de photos prises pour identifier l'une ou l'autre personne. Pour rappel, la police n'utilise pas de logiciel de reconnaissance faciale. Il s'agit de documenter le contexte général sur le nombre de participants, l'ambiance, les éventuels écrits ou banderoles, et surtout calibrer le dispositif sécuritaire pour l'année suivante. S'agissant de la photo que vous m'avez envoyée, que vous avez prise vous-même d'un policier qui aurait utilisé son téléphone privé, après vérification, il s'agissait bien d'un téléphone portable professionnel.

#### Question

**Mme Françoise Piron (PLR)** : – Ma question s'adresse à Mme Florence Germond. Je suis désolée de ne pas vous avoir envoyé la question cet après-midi, mais il s'agit du communiqué sur l'aménagement provisoire de la place de la Gare que nous avons reçu aujourd'hui même ; donc je n'ai pas pu vous l'envoyer.

Cela dit, je relève dans ce communiqué que vous avez fait une évaluation, et moi, vous savez que j'aime bien ces évaluations qui sont faites par la Ville, et vous dites bien qu'il y a 429 personnes sous la forme de micro-trottoir et qu'on a eu des entretiens individuels avec cinq acteurs économiques et d'observation du site.

Je pose encore une fois la question, comment on fait ces évaluations ? Que pensez-vous de faire un micro-trottoir ? Ce micro-trottoir a été fait sur la place de la Gare. Quand vous parlez d'accessibilité, évidemment que ceux qui sont arrivés sur cette place de la Gare n'ont pas eu de problème d'accessibilité. Ce qui serait quand même intéressant, c'est d'avoir élargi le micro-trottoir à beaucoup plus que juste autour de la Gare, dans le quartier, pour voir vraiment cette évaluation, voire même au-delà. Donc quand est-ce qu'on aura le plaisir d'avoir des évaluations qui sont vraiment des sondages et non pas juste une forme d'évaluation comme ça, finalement, qui vous donnera toujours raison ?

#### Réponse de la Municipalité

**Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture** : – Comme vous l'avez dit vous-même, l'évaluation vient de sortir aujourd'hui. Avant de poser des questions, comme vous venez de le faire à l'instant, je vous invite à regarder attentivement l'étude qui est disponible. Et à ce moment-là, vous permettrez de juger et de poser une question pertinente, ce qui n'est pas le cas ce soir.

Peut-être que vous aurez aussi l'occasion de voir comment le sondage a été mené par une expertise externe tout à fait adéquate, avec un périmètre, qui est celui que vous appelez aussi de vos vœux. Je vous invite vraiment à regarder l'étude et à revenir soit avec une question orale, soit avec des propositions dans le cadre d'un postulat. Mais on a aussi défini le périmètre, comme on le fait, comme c'est très bien fait dans cette étude, les cautions qu'on doit mettre, comme vous l'avez évoqué, le micro-trottoir a été fait sur la place de la Gare, dans ses abords. Mais on voit très bien, quand on croise avec les données de comptage qui sont faites par des bureaux qui sont sur le projet, c'est que les gens qui viennent sur la Gare, eh bien, ils viennent des quartiers voisins, ils viennent de plus loin dans la ville.

Vous verrez aussi dans cette étude qu'on a réussi à isoler, bien entendu, des publics cibles qui étaient aussi considérés comme des « gens faisant du tourisme ». Cela permet aussi de montrer un peu les différences sur l'appréciation à la fois des aménagements et à la fois des animations. Donc je vous invite vraiment à regarder l'étude, qui fait une centaine de pages, qui est, encore une fois, très bien faite et qui permettra de nourrir aussi la discussion sur la suite.

Peut-être pour vous rassurer déjà à ce stade-là, madame la conseillère communale, non, l'étude et l'évaluation qu'on a vue ne nous donnent pas toujours raison, comme je l'ai dit aujourd'hui et comme vous avez peut-être pu le lire dans l'excellent article du *24 heures*. On avait pensé que la place de la

Gare était un lieu qui pouvait accueillir, comme d'autres places, des animations, des activités de loisirs, comme c'est bien aussi redit dans le *24 heures* ce jour par rapport à ce que j'ai évoqué, à part des grandes manifestations comme BD Fil ou des Silent parties, qui ne font pas beaucoup de bruit, mais qui drainent pas mal de monde, on voit que les petites animations, ça draine moins de monde. En ce sens-là, cette évaluation nous donne à penser que, pour la place définitive, on pourrait être en capacité d'accueillir de grandes manifestations. De petites manifestations en tout cas ou de petites animations, ce n'est pas forcément l'avenir pour cette place. C'est ce qu'on apprend de cette évaluation.

Et puis on voit également, vous serez très contente, je vous donne déjà, je réponds à un peu longuement et je serai vite grondée par le président dans un moment, mais vous verrez aussi qu'il y a tout un chapitre sur l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Ça confirme aussi ce qu'on fait, mais aussi qu'on fait des choses qui sont bien, mais simplement que, et c'est un gros domaine sur lequel on travaille avec les tl et les CFF, c'est la signalétique. Les éléments sont bien en place, mais simplement que, comme ils ne sont pas bien indiqués, les gens ne les utilisent pas, puisqu'ils ne savent pas où elles sont.

Peut-être dernier enseignement, qui n'est pas des moindres, c'est qu'à partir du moment où on a positionné les dépose-minute tout proches de la Gare pour les personnes à mobilité réduite, les dépose-minute pour les valides, il faut que les gens aussi respectent les choses, les livraisons, les places de taxi. Et puis là, il y a aussi une question de comportement qui ressort bien de cette évaluation, qui montre que si on se comporte correctement par rapport à là où on doit aller au niveau de l'espace qui est désigné pour un usage, tout se passera aussi mieux sur cette place de la Gare pendant la période des chantiers, qui sera assez complexe, et bien entendu pour la place pérenne.

#### Question

**Le président** : – Madame Meinherz, vous avez demandé la parole. Je tiens juste à préciser que le règlement prévoit la possibilité d'une brève réplique dans les questions orales. Il ne s'agit pas d'ouvrir un débat entre un conseiller et la Municipalité lors des questions orales.

Par ailleurs, je vous rendrai attentif au fait que si vous demandez cette brève réplique, faites-le avant qu'un autre conseiller ait pris la parole pour une question suivante, de façon à ce qu'on puisse un peu maintenir ça. Cela étant dit, si vous avez quelque chose à dire, je vous passe brièvement la parole.

**Mme Franziska Meinherz** : – Oui, pardon. C'est très difficile d'appuyer assez rapidement sur le bouton. Je remercie du coup M. le municipal pour sa réponse, qui me laisse quand même insatisfaite, parce que si vous dites que la police fait tout ça pour bien planifier son dispositif, très bien, mais force est à constater que ce n'est pas du tout compris par les organisateurs et organisatrices, et les participants des manifestations à Lausanne, vu que la remarque que les manifestations politiques se font systématiquement filmer par la police et que cela dérange les participants. Il me semble quand même important qu'il y ait une réflexion au sein de la police de comment on peut rendre conformes ces prises de vue avec le droit à Suisse, qui proscrit des prises de vue qui pourraient dissuader des personnes de manifester.

#### Question

**Mme Ariane Morin (Les Verts)** : – On va retourner l'attention vers monsieur le municipal Pierre-Antoine Hildbrand, à qui s'adresse à ma question. Dans le cadre du projet de la Tour des cèdres à Chavannes-près-Renens, il est prévu que la Ville de Lausanne passe une convention avec l'entreprise Orlati relative à l'adduction d'eau pour la mise en place d'une installation d'arrosage en continu des arbres et végétaux en façade de cette tour. Cette installation d'arrosage est en effet requise par l'ECA, pour éviter que les plantes et arbres ne sèchent et deviennent un combustible, ce qui favoriserait très fortement la propagation d'un incendie. Cela m'amène à poser la question suivante de la Municipalité. Si la convention relative à l'adduction d'eau pour l'installation d'arrosage sur la Tour des cèdres est passée, quelles seront les quantités d'eau distribuées par la Ville de Lausanne et quelles mesures seront prises pour utiliser au maximum des eaux de récupération et non de l'eau potable ?

## Réponse de la Municipalité

**Mme Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie** : – Je remercie Mme Morin pour sa question. La Commune de Chavannes a délégué la distribution de l'eau à la Ville de Lausanne par une concession. C'est donc bien le Service de l'eau qui a la responsabilité d'alimenter ou nom de la Tour des cèdres. Par contre, toutes les questions relatives à l'évacuation des eaux ou à la récupération d'eau de pluie sont du ressort exclusif de la commune territoriale.

Le promoteur avait contacté le Service de l'eau il y a deux ans, car l'ECA exigeait que l'arrosage des arbres en façade de la tour puisse être maintenu, même en cas de restriction d'arrosage. Un projet de convention avait été proposé au promoteur qui allait dans ce sens, en excluant toutefois les cas force majeure. Cette convention n'a pas été signée à ce jour. Le service a considéré que la limitation du risque d'incendie était une raison qui justifiait une exception. Selon les informations en notre possession, la Commune de Chavannes aurait demandé au promoteur une étude sur la récupération des eaux de pluie. Nous n'avons pas d'informations complémentaires sur ce sujet. Le Service de l'eau n'a pas de données concernant la consommation d'eau. Cette analyse intervient plus tard dans les processus de gestion des nouveaux raccordements.

## Question

**Mme Patrizia Mori (UDC)** : – Depuis quatre mois, il existe à Lausanne un projet-pilote pour la vente régulée de cannabis. Le point de vente, nommé Cann-L, est actuellement ouvert aux citoyens lausannois. La semaine dernière, nous avons appris par la presse que ce projet a donné des chiffres plutôt intéressants. Par exemple, nous savons l'âge, le genre, le nombre exact de personnes qui fréquentent le magasin, etc. Donc des chiffres plutôt précis et simples à calculer. Par contre, un chiffre nous a franchement interpellés. En effet, la Municipalité a annoncé que ce local aurait pris 10% de parts de marché aux dealers. C'est quand même génial de sortir un pourcentage aussi exact, surtout lorsqu'il s'agit d'un marché noir dont nous ne sommes pas censés connaître les chiffres. Tour de chapeau magique, statistiques qu'on nous cacherait, qu'on calcule au pifomètre ? La question est donc la suivante : par quels moyens la Municipalité a-t-elle pu extrapoler des chiffres aussi précis sur un marché a priori illégal ?

## Réponse de la Municipalité

**Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale** : – Merci beaucoup pour cette question. Effectivement, cette information-là ne vient pas directement des données qu'on a pu obtenir auprès des participants et participantes, c'est-à-dire la proportion de la vente au marché noir du cannabis, parce que c'est des données qui seront plus précises en fin d'année. Vous savez qu'il y a des questionnaires qui sont distribués aux participants et participantes et qu'en fin d'année, on aura des données plus précises là-dessus. Par contre, on a des données assez précises grâce à l'analyse des eaux usées de la Ville de Lausanne, où on peut savoir quelle est la quantité qui est consommée de cannabis à Lausanne. Donc si vous voulez, au mois de mars, on a évalué à peu près à 8 kilos de cannabis ce qui était vendu, donc seulement le mois de mars. Cela mis en relation avec l'analyse des eaux usées et la quantité de cannabis qui est consommée à Lausanne et qui vient du marché noir, vu que Cann-L est le seul essai pilote de vente régulée de cannabis à Lausanne, ça nous donne cette proportion-là et c'est ça qu'on a souhaité pouvoir déjà partager à ce stade.

## Question

**M. Johann Dupuis (EàG)** : – Je crois que ma question s'adresse au syndic, M. Grégoire Junod. Le 27 mars dernier, un titre de la presse romande nous informait que l'un des journalistes écrivant pour Lausanne-Cité entretiendrait une certaine proximité avec des personnalités d'extrême droite condamnées plusieurs fois par les tribunaux, comme notamment l'humoriste Dieudonné ou le polémiste Alain Soral. Or, il se trouve que la Ville de Lausanne finance Lausanne-Cité avec de l'argent public pour produire et diffuser son journal communal toutes les deux semaines, sans apparemment se soucier de l'orientation politique ou des accointances de ses journalistes. En parallèle, nous avons également appris que la Ville de Lausanne refuse depuis un certain temps la moindre aide financière à un journal tel que Le Courrier, malgré plusieurs sollicitations, notamment pour assurer la diffusion des offres d'emploi liées à la Ville de Lausanne. D'où ma question. La Municipalité lausannoise, à majorité gauche-verte, comme chacun sait, essaierait-elle d'amadouer l'électorat d'extrême droite par le biais de sa politique d'aide à la presse ?

## Réponse de la Municipalité

**M. Grégoire Junod, syndic** : – Quelques éléments de réponse. Pour rappeler qu'on ne finance pas Lausanne-Cité en tant que tel, on achète une prestation de diffusion et d'impression du journal communal.

Je rappelle peut-être juste en quelques mots la raison pour laquelle nous avons choisi ce titre à l'époque. L'intention de créer un journal communal était très claire, c'était d'avoir un canal d'information qui vienne compléter les canaux d'information qu'on a sur les réseaux sociaux, sur internet, etc., de manière à pouvoir s'adresser à toute la population. On a donc choisi, effectivement, le seul titre à Lausanne, qui est un titre diffusé en tous ménages à l'ensemble de la population, avec quelques restrictions, mais grosso modo, on a un titre qui est distribué à l'ensemble de la population, qui permet d'atteindre l'objectif qui était de toucher tout le monde à travers le journal communal. Ce contrat est donc maintenant en vigueur.

Il a d'ailleurs été évalué l'année dernière par un sondage que nous avons fait, à la fois quantitatif, mais aussi au biais de deux focus groups qui ont été faits auprès de gens qui étaient lecteurs du journal communal, d'autres qui ne l'étaient pas, qui a montré que l'objectif était relativement bien atteint, c'est-à-dire qu'on avait un taux de notoriété relativement bon, que Lausanne-Cité était à la fois bien diffusé, bien connu, le journal communal relativement lu. Et puis un élément qui devrait vous intéresser en particulier, c'est que ce titre-là avait aussi pour caractéristique d'avoir un taux de pénétration, donc un taux de lectorat qui était équivalent selon les niveaux de formation socioprofessionnelle. Ce qui signifie qu'on avait, ce qui était évidemment extrêmement différent avec la presse payante, mais on avait un taux de lecteurs équivalent chez des gens qui avaient une formation universitaire, une formation secondaire, ou chez des gens qui n'avaient pas de formation. Donc de ce point de vue là, l'objectif qui était celui de la Municipalité d'avoir un média communal qui puisse être diffusé auprès de toutes les couches de la population, et en particulier toucher probablement une population aussi âgée et moins bien connectée aux réseaux sociaux, nous semblait relativement bien atteint avec cet objectif de journal communal, raison pour laquelle nous avons effectivement renouvelé ce contrat.

Donc il ne s'agit pas d'un soutien à Lausanne-Cité, il s'agit de l'achat d'une prestation pour la diffusion de journal communal, qui nous permet d'ailleurs de le faire relativement économiquement par rapport à ce que coûterait une édition propre dans un contexte où, encore une fois, s'agissant d'un journal gratuit, il n'y a pas de concurrent ou il n'y a pas d'alternative aujourd'hui à Lausanne-Cité. Nous avons fixé à l'époque une charte rédactionnelle qui avait été d'ailleurs critiquée dans ce Conseil communal, précisant que nous ne ferions pas de prosélytisme, que nous n'aurions pas de photo d'élus, que nous ne ferions pas de promotion politique dans ce journal, et évidemment que Lausanne-Cité gardait son entière indépendance rédactionnelle.

Il va de soi qu'il n'appartient pas à la Municipalité de se mêler de quelque manière que ce soit de la ligne rédactionnelle d'un journal. C'est vrai pour Lausanne-Cité, comme pour n'importe quel autre titre. Je pense que vous êtes comme moi attachés à la liberté de la presse. Alors on en pense évidemment chacun ce qu'on veut, je pense qu'on est probablement assez d'accord sur le fond, mais s'agissant des règles, et je pense qu'on est dans un état de droit, on doit défendre la liberté de la presse, on doit défendre l'indépendance éditoriale des journaux et de ses journalistes. Je pense que c'est un élément important, et de ce point de vue là, la Municipalité n'a pas à se prononcer sur le cas en question. Ce serait évidemment différent, peut-être, s'il y avait des infractions pénales qui avaient été commises par le journaliste en question, sans réaction de la part de sa rédaction.

Pour le reste, s'agissant de l'aide aux médias, on a des moyens limités, quelques dizaines de milliers de francs par année, qui nous ont permis, notamment avec le *Courrier*, de faire une opération de promotion du livre sur les 100 personnalités féminines, qui a été menée avec le *Courrier*. Il y a des annonces de fin d'année qui sont publiées par la Municipalité, par la Ville de Lausanne, dans l'ensemble des titres lausannois, qui couvrent l'actualité lausannoise. Le *Courrier* en fait évidemment partie.

Maintenant une réflexion qui a été engagée par le Bureau de la communication, avec l'ensemble des médias écrits, on va dire, qui couvrent l'actualité lausannoise, donc *le Courrier*, *24 heures*, *Le Temps* et *Keystone ATS*, qui sont les quatre médias écrits importants qui couvrent l'actualité lausannoise. Des rendez-vous ont été pris, celui du *Courrier* aura lieu au mois de juin, avec la direction administrative, de manière à fixer les modalités du soutien à la presse, qui peut passer soit



par des annonces, soit par des suppléments, soit par des collaborations. Ce sont des choses qui vont être discutées avec chacun de ces titres, ou de cette agence pour ce qui est d'ATS Keystone. Une démarche va être engagée en parallèle avec des formes de soutien qui seront évidemment différentes pour les journaux de quartier, un peu dans le prolongement de ce que nous avons fait dans le cadre du Covid à l'époque. Voilà, donc on va continuer à soutenir les médias qui couvrent l'actualité lausannoise. *Le Courrier* en faisant bien évidemment partie, comme les autres, il ne s'agit pas qu'il soit pénalisé dans ce cadre-là. Après, on tient évidemment compte aussi du taux de diffusion des différents médias, etc., de leur impact sur la population lausannoise, mais *le Courrier* appartient bien évidemment à la presse privée qui couvre l'actualité lausannoise, et il n'est en aucun cas question de l'exclure de quelques dispositifs que ce soit.

#### Question

**M. Valentin Christe (UDC) :** – Une question qui aurait pu être posée il y a deux semaines, mais dont le destinataire était alors retenu par des obligations apparemment plus ardentes que la séance de notre Conseil communal.

Monsieur le syndic, il y a deux semaines, nous avons appris que la Cour d'appel pénale du Tribunal cantonal s'était prononcée dans l'affaire dite de Beaulieu. Elle a confirmé l'acquittement prononcé en première instance en faveur de l'ancien secrétaire général de la Fondation de Beaulieu, qui était poursuivi pour gestion déloyale aggravée. Plus significatif encore, elle a réformé le jugement de première instance, dans ce sens que la faute civile qui avait été retenue par le Tribunal d'arrondissement de la Côte à l'encontre du prévenu à hauteur de 84 000 francs a été purement et simplement supprimée. L'ancien secrétaire général de la fondation s'est même vu allouer 5000 francs au titre de la réparation du tort moral subi et une indemnisation complète pour ses frais de défense. Le moins que l'on puisse dire est que cette affaire s'est dégonflée comme un soufflé au congélateur.

Pourtant, au démarrage de l'affaire en 2017, dans le communiqué de presse publié conjointement par la Ville de Lausanne et le Canton, était évoquée, je cite, « la mise en place par le secrétaire général d'un système de gestion opaque ». L'identité de cette personne était nommément désignée dans le communiqué de presse. La Ville et le Canton mettaient également en avant notamment un audit réalisé par le CFL qui aurait démontré diverses malversations, ou en tout cas était-il évoqué un faisceau d'indices dans ce sens.

Compte tenu de la décision qui vient d'être rendue par le Tribunal cantonal, après une instruction pénale complète qui a duré plusieurs années, il est difficile de se départir du sentiment que cet ancien secrétaire général a été érigé en bouc émissaire. Le 29 août 2023, après le prononcé du jugement de première instance, je déposais une question orale et je demandais alors à la Municipalité de bien vouloir nous indiquer, selon elle, à qui incombaient la responsabilité de la débâcle de la Fondation de Beaulieu, puisque le jugement de première instance mentionnait expressément que ça n'était pas au tribunal de se prononcer sur cette question.

M. le syndic à l'époque nous avait répondu en substance, et évidemment sans vouloir trahir son propos, qu'il s'agissait d'un jugement inédit, en ce sens qu'il y avait à la fois un acquittement des charges pénales, mais la condamnation au remboursement d'un dommage. Et puis il suggérait également d'attendre jusqu'à droit connu. Alors, on peut peut-être imaginer que la Fondation de Beaulieu, que le Ministère public voudront aller jusqu'au Tribunal fédéral. On n'en sait rien encore à ce stade. Cela étant, il n'est évidemment pas trop tôt pour demander quels sont les enseignements que la Municipalité tire de la décision qui vient d'être rendue par la Cour d'appel pénale.

#### Réponse de la Municipalité

**M. Grégoire Junod, syndic :** – Vous pourrez reposer votre question dans quelques semaines, une fois qu'on sera en situation de droit connu. Il n'y a plus de match du LHC, donc je serai présent au Conseil communal.

L'affaire n'est effectivement pas close à ce stade. Les considérants n'ont pas été transmis aux parties, et c'est sur cette base-là qu'effectivement le Ministère public, Marc Porchet, je vous rappelle que la Fondation de Beaulieu est partie civile dans cette affaire, pourront ou pas saisir le Tribunal fédéral dans cette affaire. Ou alors le jugement sera effectivement exécutoire et les considérants connus. C'est à ce moment-là, une fois que l'affaire sera close, que la Municipalité pourra vous

donner son appréciation. Ce n'est pas le cas aujourd'hui, et on ne connaît pas les considérants du tribunal.

**Logement Idéal SC – Assainissement énergétique des cinq immeubles à loyers modérés sis au chemin de l'Ancien-Stand 2-28 et à la route des Plaines-du-Loup 10-24 – Octroi des aides publiques prévues par la loi du 9 septembre 1975 sur le logement - Prolongation et modification de cinq droits distincts et permanents de superficie nos 173, 181, 242, 351 et 399 – Réaménagement et financement des espaces extérieurs**

Préavis N° 2024/07 du 27 février 2024

*Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant*

Discussion

**M. Vincent Vouillamoz (V'L), rapporteur** : – Non, je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

**M. Valéry Beaud (Les Verts)** : – Ce soir, au-delà des grandes théories et des grandes déclarations politiques qui animent parfois notre hémicycle dans le domaine du logement, nous avons entre nos mains un projet municipal concret et exemplaire à plus d'un titre, tant au niveau écologique qu'au niveau social et au niveau économique, qui devrait, je l'espère, satisfaire l'ensemble de notre échiquier politique.

Exemplaire au niveau écologique, tout d'abord, avec un assainissement énergétique de cinq immeubles, la pose de panneaux solaires photovoltaïques sur des toitures largement végétalisées, mais aussi, élément particulièrement intéressant, la requalification des aménagements extérieurs avec une désimpermeabilisation des sols, avec la plantation de nouveaux arbres, et avec une amélioration de la biodiversité, le tout contribuant également à amener de meilleures qualités d'usage, et in fine un renforcement prévisible du lien social.

Au niveau social, justement, avec la reconduction d'un nombre important de logements subventionnés, avec le maintien des locataires en place durant les travaux – et c'est à saluer – et aussi avec une faible incidence sur les loyers, tout en ayant une amélioration du confort des habitants grâce à la rénovation des appartements. Et enfin, exemplaire au niveau économique, avec des droits distincts et permanents de superficie, qui seront désormais payants et rapporteront de l'argent à la Ville de Lausanne, et avec un financement public-privé pour la refonte des aménagements extérieurs.

Comme vous pouvez le voir, c'est donc un projet qui intègre nombre d'exigences de nos différentes composantes politiques. Je m'oserais même à déclarer qu'en treize ans, au Conseil communal, à l'exception peut-être des droits distincts et permanents de superficie des Plaines-du-Loup, je n'ai jamais vu un DDP aussi abouti que celui-ci. Je vous invite donc à soutenir ce préavis qui, de notre point de vue, devrait, à l'avenir, servir de nouvelle base pour l'ensemble des futurs droits de superficie de la Ville de Lausanne, y compris pour les immeubles préemptés.

**M. Jean-Claude Seiler (PLR)** : – Ce préavis 2024/07 porté par deux directions, j'y reviendrai, qui nous a soumis ce soir est un bon préavis – je vais dans la même direction que mon préopinant – bien construit, et le PLR Lausanne soutiendra, sous réserve de deux bémols, qui nécessitent un complément d'information de la part de la Municipalité.

Il est prévu la fermeture du centre de vie enfantine de l'Ancien stand pendant les travaux. Aucune indication ne nous est donnée sur le devenir des quelques huitante enfants de quelques moins à 4 ans, ainsi que du personnel éducatif et logistique pendant les mois de travaux, première interrogation. Il aurait été pertinent, à notre avis, de joindre la Direction de l'enfance, jeunesse et quartiers à la conceptualisation de ce préavis, afin d'anticiper ces questions et surtout de rassurer les parents. Second bémol, toujours sur le même sujet : aucune mention n'est faite dans les conclusions de ce préavis sur les coûts de fonctionnement, ni s'ils seront portés au futur budget de

la DEJQ. Un rapide calcul montre des augmentations locatives significatives : 45 000 francs annuels pour le CVE, 250 000 francs annuels pour le nouvel APEMS, sans compter les aménagements intérieurs, et l'engagement probable d'une dizaine d'éducateurs pour l'APEMS – deuxième interrogation. Nous remercions la Municipalité de nous apporter ces compléments d'information.

Enfin, le coût de 4 millions pour les aménagements extérieurs nous a semblé au début un peu lourd et a également suscité une vaste discussion au sein du PLR. Mais le partenariat public, Ville de Lausanne, privé, Fondation de l'orme et Logement idéal, prévu, nous a convaincus. Et, pour finir, la facture pour la Ville ne sera que de 1 million. Nous attendons les réponses à ces deux interrogations.

**Mme Léonie Kovaliv (EàG) :** – En l'absence de ma camarade, Sevgi Koyuncu, je prends la parole pour elle. Tout d'abord, permettez-lui de souligner l'importance de l'aspect environnemental de ce projet. En mettant en œuvre des mesures d'assainissement énergétique, nous prenons des mesures concrètes pour protéger notre planète et réduire notre empreinte écologique. Dans un monde confronté à des défis environnementaux croissants, il est impératif que nous agissions avec détermination pour préserver notre environnement pour les générations futures.

Deuxièmement, ce projet vise à améliorer la qualité de vie de nos concitoyens et concitoyennes, en particulier les locataires. En investissant dans l'amélioration du confort des logements, nous nous engageons à fournir à toutes et à tous les résidents de Lausanne un environnement de vie sûre, sain et agréable. Chaque individu mérite de vivre dans un logement qui répond à ses besoins et à ses aspirations.

En outre, ce projet contribue à renforcer les finances de la Ville tout en offrant des avantages concrets aux bénéficiaires des droits de superficie distincts et permanents, DDP. En rendant les DDP payants et en prolongeant leur durée, nous établissons un équilibre entre les intérêts financiers de la Ville et la sécurité du logement pour les résidents et résidentes concernés. Enfin, elle tient à souligner notre engagement indéfectible à fournir des logements abordables à tous les habitants et habitantes de Lausanne, grâce à des initiatives telles que l'aide à la pierre. Nous garantissons la disponibilité de logements à loyer modéré pendant une période de quinze ans, assurant ainsi la stabilité résidentielle pour ceux et celles qui en ont le plus besoin. Le groupe Ensemble à Gauche votera en faveur de ce préavis.

**M. Vincent Vouillamoz (V'L) :** – Ce n'est pas le rapporteur qui vous parle, mais le représentant des Vert'libéraux au sein de cette commission qui salue également, à l'instar de mes préopinants, les grandes qualités de ce projet, notamment l'assainissement énergétique exemplaire, qui maintient une offre de logements abordables de qualité, où l'on démontre que rénovation énergétique n'interdit pas de préserver des loyers modérés ; bien au contraire.

Le projet de requalification des aménagements extérieurs mérite également d'être salué. Si certaines aires de jeu ou des dégagements présentent d'indéniables qualités dans le quartier, les abords immédiats des bâtiments ainsi que les cheminements hérités d'une planification d'une autre époque, dictée par l'accès automobile et reléguant les piétons sur de tristes passerelles hors sol, il est remarquable que les aménagements extérieurs fassent donc l'objet d'un concours de projets d'architecture paysagère et bénéficient d'une contribution de la part de la Fondation de l'orme, institution établie sur le même site, tout comme de Logement idéal, réduisant d'autant le coût à charge de la Ville pour des espaces à caractère public.

Avec peut-être moins d'enthousiasme que Valéry Beaud, les Vert'libéraux relèvent malgré tout certaines défaillances sur ce projet. Premièrement, s'agissant d'un ensemble bâti présentant de grandes qualités architecturales, que les autorités cantonales s'apprêtent d'ailleurs à reconnaître via une revalorisation de sa note au recensement architectural, tout comme d'ailleurs le voisin Stade de la Pontaise, il est regrettable que ni le préavis, ni les diverses annexes ne contiennent la moindre mention des qualités architecturales remarquables du quartier.

Deuxièmement, si le projet annonce sa pertinente volonté d'activer les rez-de-chaussée, notamment la longue allée de garages, en aménageant à leur place des surfaces dédiées à l'accueil parascolaire, il nous apparaît inopportun de limiter les surfaces d'activité à seulement un restaurant et un vaste APEMS. Si la création de surfaces d'accueil parascolaire mérite indéniablement d'être encouragée, on relève que les horaires d'ouverture des APEMS ne parviendront pas à animer et faire vivre à elles seules les espaces publics du quartier.

Alors que la planification des voisines Plaines-du-Loup s'efforce de distribuer finement une mixité et une diversité de surfaces actives en faisant place tant à des commerces, à des lieux d'accueil ou à des établissements publics, nous craignons que les seules activités proposées retenues par le projet soit un restaurant et un APEMS, ne suffisent à animer l'espace public sept jours sur sept ni 365 jours par an. Dans la mesure où le développement du projet laissait un peu de marge de manœuvre pour diversifier les activités proposées dans ce quartier de façon à le rendre plus attractif non seulement pour les habitants, mais également pour des personnes qui viendraient d'autres quartiers, nous invitons la Municipalité à étudier de telles opportunités.

En conclusion, les Vert'libéraux soutiendront favorablement ce préavis, en espérant que la Municipalité entendra nos remarques pour ce projet, mais également pour de prochaines opérations similaires que la Municipalité voudrait développer.

**Mme Patrizia Mori (UDC) :** – Voici un rapport-préavis qui est tout à fait le bienvenu, vu l'état des immeubles à l'Ancien stand. Toutefois, au vu du contenu, nous avons eu plusieurs surprises et, sans surprise, on n'ira pas dans le sens de mes préopinants.

Premièrement, on nous annonce le droit de superficie payant. Donc on prétend aider en mettant des logements pas chers, mais on fait payer le DDP. On voit que la politique du « en même temps » macronien vient jusque dans notre Ville, puisque d'un côté, on encaisse moins sur plusieurs années, mais en même temps, on verse une subvention. Pour nous, c'est un tour de passe-passe douteux. Le DDP va devenir payant, mais on fait une subvention à la pierre, on prend l'argent d'un côté et on le donne de l'autre. On vient quand même à se poser la question, s'il y a un rabais sur dix ans, pourquoi on ne laisse tout simplement pas le DDP gratuit ? Ou, plus simplement, pourquoi on veut se faire de l'argent sur du logement abordable ? Une rente qui, à terme, va être payée par les locataires donne lieu à une opération économique pas très claire. Si c'est la coopérative qui va payer, cela va se répercuter sur eux. Si c'est que des LUP, c'est le contribuable. Et l'objectif de la Ville semble clair : que les gens soient entretenus, on facture, on encaisse, le contribuable paye pour tout ce beau monde. Cela illustre bien une politique hypocrite de la part de la Municipalité.

Ensuite, on va nous faire payer 4 millions pour des jardins et aménagements extérieurs. Je pense que n'importe qui ici peut faire mieux en allant au Garden center avec beaucoup moins cher. On peut aussi donner en exemple la possibilité à toutes ces associations écologistes d'enfin montrer leurs compétences dans la nature, vu qu'ils ne vont pas aider nos paysans dans les champs. Bref, vu l'état catastrophique des finances de Lausanne, il faudrait vraiment mettre ses priorités ailleurs. Pour nous, il s'agit simplement d'argent gaspillé. Je me suis abstenue en commission sur les 3 premières conclusions, mais, ce soir, je vais fermement m'opposer, comme j'ai fait pour les conclusions 4 et 7, et le groupe UDC et moi vous invitons à faire de même.

**Mme Séverine Graff (soc.) :** – Non, mais on ne va pas débattre pour débattre. Je pense que c'est un projet qui respecte de strictes normes écologiques. Il ne s'agit pas juste de passer au Garden center, madame Mori.

C'est un projet aussi qui a bien sûr plu aux socialistes, puisqu'il permet de maintenir les locataires chez eux. C'est un projet qui a plu aussi au groupe socialiste puisque la hausse à terme du DDP nous a semblé supportable. Donc on ne va pas effectivement débattre pour débattre. Je pense que c'est un préavis, et je rejoins tout à fait mon collègue Beaud, d'une très grande qualité, qui pourrait tout à fait servir de modèle. Raison évidemment pour laquelle le groupe socialiste va soutenir favorablement ce préavis.

**M. Valéry Beaud (Les Verts) :** – J'aimerais quand même juste réagir à un propos de Mme Mori, qui trouve que ses aménagements extérieurs sont de l'argent gaspillé. Je lui laisse ses propos. Par contre, je relève quand même que la proposition UDC de dire qu'en fait, on ne devrait pas avoir des droits de superficie payants pour subventionner derrière, cela revient à dire finalement que vous voudriez endetter la Ville de Lausanne. Il faut être conscient que le droit de superficie va revenir à la Commune de Lausanne, tandis que l'aide à la pierre est cofinancée par la Commune et le Canton. Donc vous aimeriez qu'il n'y ait pas les aides cantonales et que la Ville de Lausanne gagne moins d'argent.

**Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture :** – Merci, mesdames et messieurs les conseillères et conseillers communaux d'avoir soutenu, en tout cas pour une partie, dans les grandes lignes, pour certains, ce préavis et ce projet surtout, qui est un

projet vertueux, bon pour l'environnement, bon pour les locataires, et on peut s'en féliciter. Je reprendrai un élément qui a été rapidement évoqué par M. Seiler. Effectivement, ce projet est vertueux aussi parce qu'il montre les bénéfices, comme ça a été le cas ici, d'une belle collaboration entre la Commission immobilière et, pour le citer, M. Eberhardt, et du côté d'Architecture et logement, Mme Fauchère. C'est aussi pour montrer comment des projets de ce type-là peuvent voir le jour avec l'excellence d'une collaboration. Il faut le citer, puisqu'on parle souvent d'une administration en silo. Ce n'est pas le cas ici.

Je reprendrai aussi les éléments évoqués notamment par M. Beaud, mais également par Mme Graff. Sur le côté plus exemplaire, on vous a écoutés, entendus au niveau du Conseil communal avec vos demandes de ces dernières années, et nous avons essayé de faire justement un exemple ici qui pourrait effectivement servir pour la suite, encore une fois, grâce à ce travail de collaboration entre ces deux entités que je viens de nommer tout à l'heure.

Pour revenir sur la question évoquée par M. Seiler avec le centre de vie infantine, les collaborations, bien entendu, sont établies, les ponts sont jetés avec les principaux intéressés. Mon collègue vient de me glisser à l'oreille tout à l'heure qu'une séance a même lieu demain matin entre les personnes concernées et les entités concernées pour déterminer où iront les enfants. Et bien entendu que les éléments qui sont ici présentés sont aussi inclus dans les coûts qui sont évoqués dans ce préavis.

Je crois que vous avez été quelques-uns à dire que 4 millions, c'était beaucoup pour les aménagements extérieurs. Je tiens à rappeler que ces aménagements extérieurs n'ont jamais été retouchés depuis les années soixante. Donc si on regarde non seulement le prix au mètre carré, c'est tout à fait légitime, et puis si on regarde la non-intervention depuis un si grand nombre d'années, c'est tout aussi légitime d'intervenir. Encore une fois, 4 millions, c'est tout à fait honorable pour faire ces aménagements. Mais je pense à la petite pique de Mme Mori. J'imagine que le Service parcs et domaines écoute aussi notre discussion ce soir. Je pense que nous avons donné la preuve ces dernières années, même ces trente dernières années, qu'on a un service qui fait mieux que ce qu'on peut trouver dans des Garden center, même si les Garden center se mettent aussi au jardinage écologique. Et on ne va pas non plus stigmatiser ou catégoriser de manière trop manichéenne, comme vous le faites, puisque chacun est en capacité de faire du bon travail. On a entendu aussi pourquoi ce projet, dans cette partie-là, plaît énormément à certains d'entre vous, parce qu'il fait la part belle aussi à ces enjeux climatiques qu'on voit se matérialiser dans la proposition qui est faite pour ces aménagements externes.

M. Vouillamoz, vous aviez aussi, pendant la commission, noté, et vous avez suivi, le fait qu'on n'avait pas mis en avant de manière écrite et de manière sensible les aspects patrimoniaux, mais il n'en demeure pas moins que nous en avons tenu compte. Quand il s'agit, par contre, de l'activation des rez, ce qui nous importe également dans ce genre de projet, on l'a aussi évoqué de manière plus fine, plus sensible, c'est que ces rez soient actifs, notamment au niveau de comment sont traitées, on va dire, les aspects de vitrage, pour éviter qu'ils soient obscurcis, pour qu'il y ait un lien entre l'espace rue ou les aménagements externes, et ce rez. Ce sera aussi un défi avec ce centre de vie infantine. Il y aura quand même la possibilité, comme vous l'avez évoqué, certes, sur peu de mètres carrés, mais tout de même, d'avoir une activation de rez qui fait du sens dans ce lieu-là. Je nuancerai un peu votre propos par rapport à cette activation des rez. Mais en tout cas, dans ce projet, comme dans d'autres, dans d'autres lieux de la ville également, nous sommes sensibles à cette problématique, parce que c'est ce qui fait encore, comme je l'ai évoqué, la qualité et la relation avec l'espace rue.

Je crois que j'ai répondu à l'ensemble des questions de M. Seiler, et il n'y avait pas d'autres questions, si ce n'est peut-être un dernier mot, en vous remerciant du soutien que vous pouvez apporter, parce que d'un point de vue aussi du logement, vous le savez tout aussi bien, si ce n'est mieux que moi, ce genre de projet est quand même un projet qu'on peut dire gagnant-gagnant pour l'ensemble des acteurs. Je remercie Valéry Beaud d'avoir remis l'église au milieu du village quant à la perception de Mme Mori sur le montage financier. On voit que c'est gagnant au niveau de la Ville, on voit que c'est gagnant au niveau de Logement idéal, on voit que c'est gagnant au niveau des locataires. Il faut juste comprendre les mécanismes, ils sont certes un peu complexes, mais en tout cas, ce n'est pas de l'hypocrisie, c'est plutôt justement la recherche d'un projet, d'un produit qui montre aussi la voie d'autres montages de projets de ce type-là, et qui montre surtout, et qui fait la preuve par l'acte, que c'est possible.

**M. Jean-Claude Seiler (PLR) :** – Permettez-moi d'intervenir après la réponse de Mme la conseillère municipale. Si elle a effectivement répondu à la première interrogation, qui nous semblait essentielle, effectivement, c'est l'avenir de ces huitante enfants. Il ne demeure pas moins que, pour la deuxième interrogation, les réponses ne m'ont pas tout à fait convaincu quant à l'aspect financier, puisqu'il n'en est pas fait état dans le préavis, il n'en est pas fait état dans les conclusions, comme quoi tous les coûts liés à l'accueil de jour seront englobés dans une future information. Je ne sais pas comment on peut réagir par rapport à cette « réponse insuffisante » – je pourrais solliciter un amendement. Mais j'aimerais que, dans le fond, la Municipalité informe le Conseil communal sur tous les coûts qui seront induits par ce projet de préavis lié à l'accueil de jour.

**Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture :** – Je crois que, monsieur Seiler, vous le savez tout aussi bien, si ce n'est mieux, que nous, comment les procédures seront suivies une fois qu'on aura ajusté et qu'on saura exactement les augmentations potentielles, ça suivra son cours dans le cadre des discussions budgétaires, comme on le fait pour les autres projets, pour les autres travaux qu'on induit sur notre patrimoine administratif, notamment. Ça suivra cette logique dans le cadre, encore une fois, des procédures budgétaires. Mais elles ne sont pas oubliées

La discussion est close.

**M. Vincent Vouillamoz (V'L), rapporteur :** – La commission a voté, une par une, les trois premières conclusions. Pour chacune des trois, avec un résultat de 10 voix en faveur et deux abstentions. Ensuite, la commission a voté de manière groupée les conclusions 4 à 7, avec 9 voix favorables, une opposition et deux abstentions.

**Le Conseil, par une majorité oui, 6 non et quelques abstentions, approuve la conclusion 1 de la commission.**

**Le Conseil, par une majorité oui, 6 non et quelques abstentions, approuve la conclusion 2 de la commission.**

**Le Conseil, par une majorité oui, 6 non et quelques abstentions, approuve la conclusion 3 de la commission.**

**Le Conseil, par une majorité oui, 8 non et quelques abstentions, approuve les conclusions 4 à 7 de la commission.**

(insérer délibéré)

**Pétition du Comité « Non au transit vélos dans le quartier des Fleurettes » (par Mme Corbaz Monique et crts) – « Pour que le quartier des Fleurettes retrouve une zone de rencontre digne de ce nom : non au transit vélos dans le quartier des Fleurettes »**

Rapport

(insérer rapport)

Discussion

**Mme Françoise Piron (PLR), rapportrice :** – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

**M. Olivier Thorens (Les Verts) :** – J'ai demandé l'ouverture de la discussion au sujet de la pétition de Mme Corbaz « Non au transit vélos dans le quartier des Fleurettes », qui demande de limiter le trafic de transit cycliste dans le quartier, car c'est une mesure qui est potentiellement très problématique et je pense qu'il manquait certains éléments importants lors de la discussion de la commission ayant traité ce sujet. Un renvoi à la Municipalité de la pétition pour étude et rapport-préavis ne semble pas adéquat ; un renvoi pour étude et communication serait plus adapté.

Pour vous expliquer ma position et celle de mon groupe, j'aimerais d'abord vous donner quelques informations sur le contexte du quartier et de sa mobilité. Et aussi, je déclare mes intérêts : comme Mme Corbaz, je suis habitant du quartier des Fleurettes. Pour rappel, ce quartier est situé à l'ouest de la Gare, sous les voies de chemin de fer et à l'est du pont Marc-du-Four. Il y a deux rues principales : le chemin du Mont-Tendre et celui des Fleurettes, deux rues qui ont le statut de zone de rencontre. C'est notamment grâce à l'action de Mme Corbaz, l'initiatrice de la pétition, que le quartier est passé en zone de rencontre, car elle a beaucoup œuvré dans ce sens auprès de la Commune il y a une vingtaine d'années. Les rues actuelles sont plutôt étroites, actuellement passablement occupées par des places de parc, par des voitures. Il est vrai que certains cyclistes et trottinettes, si on peut utiliser ce terme, circulent malheureusement parfois à trop vive allure et que ça peut poser un problème en termes de sentiment de sécurité et de sécurité. Evidemment, les voitures, motos et scooters sont aussi concernés.

Je demande maintenant à M. Tétaz de projeter les photos que je lui ai transmises. D'abord la première photo pour se faire une petite idée visuelle de ce à quoi ressemble ce quartier. Là, on a le chemin du Mont-Tendre, qui est en zone de rencontre. On s'aperçoit tout de suite quand même de l'emprise des automobiles sur cette rue. Et c'est sûr qu'au passage de piétons ou de cyclistes, ça devient un peu plus serré. Vous pouvez passer à la photo suivante. Toujours la même rue, un tout petit peu plus loin. Là, on s'aperçoit que le passage d'une automobile à côté d'un piéton demande clairement aux piétons de s'écarter. Un cycliste doit y aller aussi de manière prudente. Mais on a toujours de la place pour des cyclistes et des piétons. Vous pouvez passer à la photo suivante. Là, on voit toujours la même rue avec un piéton, une voiture au milieu. On se rend compte tout de suite de l'étrécissement de la rue et de la problématique. Et puis, vous pouvez passer à la dernière photo, qui est cette fois le chemin des Fleurettes. C'est une rue à sens unique, sauf pour les cyclistes qui peuvent passer également à contresens. On s'aperçoit effectivement qu'elle est aussi étroite, mais qu'elle laisse encore la possibilité à des cyclistes et des piétons de passer, même si c'est sûr que c'est un petit peu étroit.

La pétition de Mme Corbaz et consorts pose problème pour en tout cas trois raisons principales. La première raison est simple. Il s'agit d'une zone de rencontre. La loi ne prévoit pas d'exclure un type de mobilité particulier. Et la Municipalité n'aurait pas la compétence d'interdire purement et simplement le transit des vélos à travers le quartier, sans s'attaquer également aux autres types de mobilité. Deuxièmement, dans le cadre du PALM, de niveau d'abord cantonal, une voie verte d'agglomération est prévue pour relier l'est et l'ouest de la ville et les communes voisines. Et un segment de cette voie verte passe par le quartier des Fleurettes, plus précisément par le chemin du Mont-Tendre qu'on a vu sur les trois premières illustrations.

Ce n'est pas un hasard si le tracé a été prévu de cette manière, mais c'est bien parce qu'il permet un trajet rapide, sécuritaire et séparé de la circulation générale des voitures qui est située sur la rue du Mont-d'Or, qui est en dessous du quartier, et ça permet de limiter le dénivelé à réaliser. Donc, interdire le transit des vélos dans le quartier, c'est conduire les cyclistes à réaliser un trajet plus long, moins sécuritaire, nettement moins attractif, ce qui va à l'encontre de la logique de planification de la mobilité active, et ça s'oppose complètement au projet prévu dans le PALM.

Finalement, un réaménagement du quartier est déjà prévu par notre commune, projet qui a été mis à l'enquête en février dernier, qui prévoit précisément la réalisation du tronçon de la voie cyclable comme prévu par le PALM, mais aussi par notre PDCom. Et il faut préciser que ce tronçon prévu permettra un flux clair et plus sécuritaire pour les piétons et les cyclistes, et permet précisément d'éviter que les cyclistes empruntent le chemin le plus étroit du quartier des Fleurettes, qui est le plus problématique pour la cohabitation des cyclistes et des piétons, et qui suscite les craintes principales des pétitionnaires. C'est ce tronçon qu'on a vu sur la dernière illustration.

Le réaménagement du quartier prévoit aussi la perméabilisation d'une partie des sols, la suppression de quelques places de parc – pas assez à mon sens, mais quand même quelques-unes –, l'installation de places de parc vélo, l'aménagement de placettes conviviales et la plantation d'arbres qui, dans l'ensemble, vont permettre de renforcer l'esprit des zones de rencontre du quartier, avec comme corollaire de favoriser une mobilité apaisée, y compris celle des cyclistes.

En bref, la demande des pétitionnaires de limiter le transit des vélos dans le quartier est contraire au projet du PALM et de notre PDCom, et le projet de réaménagement du quartier favorise un apaisement de la circulation en général, et notamment aux cyclistes, et la création de la voie

cyclable permet d'éviter le transit des vélos dans la rue la plus étroite du quartier. Cela répond donc aux problématiques évoquées par les pétitionnaires. C'est pourquoi je propose de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et communication, et non pour étude et rapport-préavis.

**M. Yvan Salzmann (soc.)** : – Au nom même peut-être de bon nombre d'arguments de mon préopinant, le groupe socialiste et moi-même, nous allons suivre l'avis unanime de la commission pour demander étude et rapport. Effectivement, il y a ici un certain nombre de points, de nuances, qui sont encore à effectuer, et je crois qu'un rapport serait, dans ce cas-là, nécessaire pour véritablement éclaircir tous les points qui pourraient rester un peu dans le brouillard encore maintenant.

**M. Valentin Christe (UDC)** : – Je déclare mes intérêts passés, certes, mais néanmoins récents, puisque j'ai vécu toute mon enfance dans le quartier des Fleurettes, que j'ai quitté il y a environ une année, non sans une certaine larme à l'œil, il faut bien le dire. Et je salue d'ailleurs dans cette salle la présence de mon ancienne voisine d'en face, Mme Corbaz.

Je crois que les talents de photographe de notre collègue Thorens sont sujets à caution. Peut-être pourrait-il bénéficier de cours de perfectionnement auprès de notre collègue Klunge, lequel est en l'occurrence un expert reconnu en la matière, même s'il faut laisser à notre collègue Vert un usage audacieux des perspectives, notamment à des fins de trompe-l'œil.

Alors voilà, le fond du problème, c'est évidemment le PALM et le segment de la voie dite verte qui passe par le quartier des Fleurettes. On pourrait gloser longtemps sur, en réalité, l'absurdité profonde de ce projet, qui consiste à faire passer un axe important de mobilité dite douce, mais qui néanmoins se révèle assez dure lorsque les cyclistes entrent en contact à grande vitesse avec des piétons, c'est-à-dire un axe de mobilité important au sein d'un quartier résidentiel à densité somme toute assez élevée, avec, ça a été montré, des rues assez exigües. Ce n'est pas pour rien qu'on a abaissé la limitation de vitesse maximale dans le quartier des Fleurettes, c'est pour assurer la sécurité de tous. Et c'est évidemment là le cœur du problème, c'est que les cyclistes, dans leur large majorité, dans cette ville, mesdames et messieurs, sont incapables de se conformer aux règles les plus élémentaires de la circulation routière, et en particulier celles relatives aux limitations de vitesse. Si cette assertion était fautive, on n'en serait pas là, et cette pétition n'aurait pas été rendue nécessaire. Je crois que les exemples sont légion dans cette ville de comportements de cyclistes qui sont, à vrai dire, franchement à la limite du suicidaire dans un certain nombre de cas.

M. Thorens a parlé d'un transit rapide, sécuritaire et séparé de la circulation des voitures lorsqu'il parle des cyclistes dans le quartier des Fleurettes. Je serais d'accord sur un seul de ces trois points, c'est celui séparé de la circulation importante des voitures, qui se situe sur l'axe du Mont-d'Or. Pour le reste, s'agissant de la rapidité et de la sécurité, eh bien, mesdames et messieurs, les Verts ne sont pas les derniers à se plaindre que les cyclistes ne sont pas en sécurité dans l'espace public, et en particulier sur les routes. Ça n'est évidemment pas pour, ici, créer les conditions propres à ce que les cyclistes mettent en danger la sécurité des piétons et des autres usagers de la route et du domaine public.

Et il est clair aussi que, contrairement à ce qu'il évoque, ce n'est évidemment pas la question des places de parc qui est problématique, parce qu'il faut rappeler que le quartier des Fleurettes, la zone du Mont-Tendre et toutes les rues parallèles ou perpendiculaires se caractérisent par des entrées d'immeubles ou d'habitations, qui se situent des deux côtés de la route. Donc on ne peut pas imaginer tout simplement supprimer l'ensemble des places de parc d'une rue, créer une piste cyclable d'un côté ou de l'autre de la rue, ou plutôt une autoroute à vélos, qui serait en plus bidirectionnelle – comble de l'absurdité – et s'imaginer qu'on va résoudre l'ensemble des problèmes. Bien évidemment que non, puisqu'on aura des entrées d'habitations, parfois avec des haies qui obstruent la visibilité ou des murs de soutènement, puisque le quartier est en pente, ce qui sera propice à un certain nombre de collisions, évidemment dommageables.

Une fois de plus, les Verts utilisent la mobilité individuelle comme une sorte de bouc émissaire pour faire pousser un agenda qui, en réalité, pour le coup, est clairement absurde dans les réalisations concrètes qu'ils produisent sur le terrain. La réalité de ce qu'il faudrait faire maintenant, ce serait évidemment de remettre en question cette planification du PALM, de la voie verte d'agglomération, encore une fois, au beau milieu d'un quartier résidentiel, ce qui est complètement absurde, et de rappeler aussi qu'en matière de transit est-ouest de l'agglomération, les cyclistes disposent d'une alternative, qui est celle de la rampe qui a été construite au nord des voies CFF qui conduit derrière



le MCBA, qui apparaît beaucoup plus appropriée à ce genre d'opération, étant précisé que là, il n'y a pas un quartier résidentiel à forte densité ; bien au contraire, cette rampe n'est pas utilisée par grand monde pour déboucher en perpendiculaire.

Je vous invite à ne pas vous abriter derrière des arguties, à renvoyer évidemment cette pétition pour étude et rapport-préavis, et non pas pour communication, c'est-à-dire pour classement vertical, comme le souhaitent les Verts. J'invite évidemment la Municipalité à faire preuve de courage et à sauvegarder ce quartier des Fleurettes, qui ne mérite pas de devenir le plus accidentogène piétons-cyclistes de Lausanne.

**M. Henri Klunge (PLR) :** – Vu qu'il est de bon ton de déclarer ses intérêts, je déclare mes intérêts : j'habite aussi le quartier des Fleurettes et je suis membre de la commission permanente Pôle Gare. On a parlé aussi un petit peu de cette volonté d'envoyer les vélos dans le quartier des Fleurettes. Je me souviens que cette question avait déjà posé quelques problèmes.

Comme l'a rappelé notre collègue Christe, on a actuellement la voie verte qui passe juste au nord des voies CFF vers le MCBA. On voit que la Municipalité a une volonté de canaliser la mobilité à Lausanne dans les lieux où elle est le plus pratique, où elle pose le moins de problèmes. C'est pour ça qu'on fait des zones rencontres ou des zones 30 dans les quartiers résidentiels, pour essayer de pousser les voitures à rester sur les zones à 50 km/h. On fait des voies vertes pour le vélo de manière à pousser les vélos là. Et je pense qu'on devrait arriver à des rues vélo, à des autoroutes pour vélo, pour pousser les cyclistes à rentrer sur ces rues-là, comme celles qu'il y a justement au nord des voies CFF.

Effectivement, le quartier des Fleurettes ne se prête pas à la circulation automobile – ça, c'est sûr –, à la circulation cycliste non plus, je pense. C'est pour ça qu'on a fait une zone de rencontre, pour expliquer aux voitures de ne pas venir là. Les seules voitures qui passent dans les deux rues des Fleurettes et du Mont-Tendre sont des gens qui habitent là et qui cherchent juste à pouvoir parker proche de chez eux, ou sur les places qu'ils louent ou pour lesquelles ils ont un macaron proche de chez eux. Ce n'est pas du tout du trafic de transit. Si on avait des statistiques – que je n'ai pas –, je pense qu'elles le prouveraient.

Par contre, il y a des cyclistes qui transitent par le quartier des Fleurettes et, effectivement, ça pose des problèmes. Même la piste cyclable qui est prévue par la Municipalité passe par des endroits qui semblent, d'après les habitants, relativement illogiques. Je pense qu'on peut mieux faire et que la Municipalité a déjà mieux fait en mettant une rue à large place pour les cyclistes au nord des voies CFF. Je pourrais renvoyer cette pétition pour étude et communication en disant que, de toute façon, on ne va rien faire, parce que ce qu'on a déjà fait avec les voies CFF au nord, c'est très bien. Mais je pense que la mobilité dans le quartier des Fleurettes mérite plus de réflexion. Je suivrai la volonté de la pétition de renvoyer ça pour rapport-préavis de manière à ce que la Municipalité réfléchisse bien à sa volonté d'amener un flot de cyclistes dans ce quartier, qui n'est fait ni pour les voitures ni pour les cyclistes.

**M. Johan Pain (EàG) :** – Je déclare mes intérêts, je suis président de l'Association de la protection des piétons lausannois. J'ai été plusieurs fois sur le terrain, parce que j'avais entendu cette problématique et il y a un constat qui est flagrant, tant pour les cyclistes que pour les piétons, c'est un itinéraire qui est dangereux. Donc se mettre en danger mutuellement, ce n'est pas normal. Après, sur le respect, de dire oui, respectez les vitesses, on sait que ce n'est absolument pas évident pour certaines mobilités, même au niveau de la place de La Sallaz, qui est plate, il n'y a pas de pente, on a aussi un constat très dur dans la cohabitation.

Maintenant, je trouve que la Commission des pétitions a reçu les pétitionnaires à l'unanimité. Elle a pris une décision de renvoi pour un rapport-préavis à la Municipalité. Donc j'appelle mon groupe à soutenir le renvoi pour rapport-préavis.

**M. Vincent Vouillamoz (V'L) :** – Le débat de ce soir prouve l'intérêt de préciser et nuancer les enjeux soulevés par cette pétition dans un rapport municipal plutôt qu'une simple communication, comme il a été dit par plusieurs préopinants avant moi. Peut-être un rapport qui détaillerait les enjeux de la voie verte évoquée ici, dont la continuité fait d'ailleurs encore cruellement défaut pour traverser confortablement à vélo le centre de Lausanne. A la différence de plusieurs préopinants, je suis en tout cas tout à fait favorable à maintenir la circulation cycliste.

Je profite pour rappeler que dans une zone 20, la priorité reste aux piétons et que la limitation de vitesse s'applique également aux vélos, notamment les 45 km/h équipés d'une plaque. Le périmètre dense du centre-ville avec ses nombreux développements justifie pleinement deux artères vélos. On ne va pas opposer une artère nord, qui serait plus rapide effectivement, à une artère sud qui serait exclusivement piétonne, mais qui pourrait très bien être mixte également. Donc favorable à un rapport-préavis.

**Mme Franziska Meinherz (EàG) :** – La plupart des choses ont été dites, mais il reste peut-être juste quelques compléments à faire qui appuient encore la nécessité d'un rapport-préavis.

Il a été question justement des conflits entre piétons et cyclistes qu'on peut observer notamment dans le quartier des Fleurettes, et puis il a été mentionné de manière tout à fait correcte que, souvent, ces conflits sont le problème d'une place trop petite attribuée à ces deux modes de déplacement, vu que la plupart de l'espace routier reste dédié à la voiture. Mais il reste à constater que même en y écartant les voitures complètement, le quartier des Fleurettes est très peu propice pour une voie verte. Le principe même d'une voie verte, c'est que les cyclistes puissent circuler à grande vitesse, donc à une vitesse qui n'est pas compatible avec la mobilité piétonne. Le quartier des Fleurettes, même sans voiture, est trop étroit, est trop en pente pour permettre cela.

Par ailleurs, c'est un peu le même problème qu'on peut aussi constater sur l'itinéraire nord des quelques morceaux de voie verte qui existent déjà, où une partie de la voie verte qui longe les voies est en mixité complète avec les piétons, et l'autre partie est presque trop étroite pour que des cyclistes, aussi des vélos cargos puissent se dépasser tout en laissant de la place aux piétons. En plus on passe par une place largement piétonnisée devant Plateforme 10. Il semble en fait qu'il y a un problème plus large sur la réflexion qui concerne la voie verte. C'est en fait de ce différentiel de vitesse qui existe entre piétons et cyclistes quand on parle vraiment d'itinéraire traversant pour vélo. Dans ce sens-là, la pétition soulève un problème important qui mérite un rapport-préavis.

**Mme Françoise Piron (PLR) :** – J'enlève donc ma casquette de rapportrice pour vous donner juste un avis personnel. Je suis assez choquée quand même du revirement de certains sur cette pétition. Nous avons reçu les pétitionnaires, nous étions très touchés par la description qu'elles ont faite de la situation. Le sentiment d'insécurité ce n'est pas quelque chose qui est à négliger. Je trouve assez peu respectueux de la part d'un groupe politique de, tout à coup, changer d'avis sur quelque chose où on était vraiment sans étiquette politique, mais vraiment tous et toutes d'accord sur quelque chose. Et ce n'est pas le premier quartier qui est concerné par ce genre de chose.

Quant aux voitures, on a eu des photos, vous avez bien remarqué que les voitures étaient parquées. Effectivement, les gens qui passent par cette rue, ce n'est pas pour s'amuser, ce n'est pas pour traverser, parce qu'ils n'ont pas d'autre moyen. C'est vraiment parce qu'ils ont quelqu'un à aller voir, ou ils doivent se parquer dans ce quartier, parce qu'ils y habitent. Ces voitures-là ont toujours été là, enfin je veux dire, il y a toujours eu des voitures dans ce quartier. Et ce sentiment d'insécurité, s'il n'était pas dû seulement au vélo, eh bien, il existerait depuis très longtemps, mais c'est récent, et on nous l'a bien dit pendant la commission, c'est vraiment depuis qu'il y a ces nouveaux aménagements qu'il y a ce sentiment d'insécurité. Donc je vous invite doublement à suivre l'avis de la commission.

**Mme Constance Von Braun (Les Verts) :** – Je me permets d'intervenir, étant donné que Mme Piron semble donner des informations sur ce qui se déroule en Commission des pétitions et un peu sur notre *mood* et l'ambiance. Alors non, je ne crois pas qu'on ait été tous et toutes très touchés par cette pétition, en tout cas ce n'est peut-être pas mon ressenti. Simplement qu'on avait manqué certains éléments qui n'étaient pas ressortis expressis verbis des propos notamment de Mme Corbaz et, dans ces circonstances, pour expliquer à Mme Piron, ça explique la prise de parole de mon collègue Vert, et ça explique qu'on puisse éventuellement remettre en question la décision de la Commission des pétitions.

**M. Valéry Beaud (Les Verts) :** – Au vu des débats de ce soir, on constate qu'a priori la pétition sera renvoyée pour étude et rapport-préavis. Pour éviter un travail à double étant donné qu'en principe un nouveau projet a été mis à l'enquête récemment et que ce projet devra inévitablement faire l'objet ultérieurement d'un rapport-préavis à notre Conseil communal, je propose surtout que cette pétition soit traitée dans le même rapport-préavis que le projet qui nous sera soumis et de ne pas faire deux objets différents.

**M. Olivier Thorens (Les Verts) :** – Très brièvement, je voulais juste dire, par rapport au propos de Mme Piron, que le sentiment d'insécurité des piétons n'est clairement pas négligé. Nous ne le négligeons pas. Sans nier la problématique de cohabitation entre cyclistes et piétons, qui est réelle, je regrette juste que cette problématique soit vraiment gonflée et qu'on oublie complètement la problématique qui existe aussi avec les motards, avec les trottinettes, avec les voitures, qui n'est pas à oublier non plus. Mais on a certainement une probable habitude de ce genre de conflit de la route.

Par rapport à la position du PS, je comprends sa position, même si je regrette que ça remette quelque part un petit peu en question le projet du PALM et du PDCOM. Notre position se rallie aux propos qu'a évoqués mon collègue Valéry Beaud.

Dernière petite chose, monsieur Christe, je vous remercie tout à fait pour votre proposition de cours de photographie. Je vous invite juste à revenir dans le quartier des Fleurettes, puisqu'apparemment vous avez été frappé d'une amnésie sélective. Vous avez oublié la place des automobiles, que j'ai montrée sur les photos, et exagéré de manière grotesque les dangers des cyclistes. Ils sont réels, ils existent, mais ils sont largement exagérés.

Dernier point, comme l'a dit notre collègue Vincent Vouillamoz, le flux des cyclistes justifie entièrement deux branches de cette voie cyclable, en l'occurrence une passant au sud et une passant devant le MCBA, au nord, d'autant plus que, contrairement à ce que dit M. Christe, cette voie-là qui passe au nord ne dessert pas du tout la même zone que celle passant au sud.

La discussion est close.

**Mme Françoise Piron (PLR), rapportrice :** – La commission, à l'unanimité, a décidé de renvoyer cette pétition pour étude et rapport-préavis.

**Le Conseil, par une majorité de oui, quelques non et quelques abstentions, approuve la conclusion de la commission, soit décide de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.**

(insérer délibéré)

## Pétition de l'Association 101 Terrasses (M. Gonzalo Amaya et consorts) – « Une terrasse pour tous les lieux de consommation »

Rapport

(insérer rapport)

Discussion

**Mme Romane Benvenuti (Les Verts), rapportrice :** – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

**M. Johann Dupuis (EàG) :** – Chers et chères collègues, je n'irai pas par quatre chemins. Cette pétition de l'Association des 101 Terrasses, signée par quelques 2000 personnes et lancée par un collectif de commerçants mérite mieux ce soir que d'être classée dans un tiroir par un renvoi pour étude et communication. Je vous demande de ne pas suivre la commission et de demander le renvoi de la pétition pour étude et rapport-préavis.

Je dois vous avouer mon étonnement quand j'ai lu qu'une pétition d'une telle importance pour les petits commerçants – environ une trentaine s'étant associés à cette démarche – et signée par un aussi grand nombre de Lausannois n'ait pas été considérée comme digne d'un rapport-préavis par nos collègues de la Commission des pétitions. J'ai bien l'impression qu'un certain nombre de malentendus ont essaimé les débats en commission. Permettez-moi donc de clarifier un certain nombre de points. Le premier : qui est concerné par la pétition ? Elle concerne les petits établissements tels que des librairies, des takeaways, des boulangeries, des petites échoppes à thé ou à café, etc. qui accueillent moins de dix personnes, qui ne vendent pas d'alcool et qui sont

autorisés à vendre boissons et petite restauration sans être soumis au même régime d'autorisation que les cafetiers-restaurateurs qui, eux, doivent respecter la LADB, la Loi cantonale sur les auberges et le débit de boissons.

Pourquoi cette exception, me diriez-vous ? Parce que le législateur, à l'époque, en 2002, dans sa grande sagesse, avait estimé que des petits établissements avec une si faible capacité et fermant en principe selon les horaires décidés par les municipalités, en principe à 19h à Lausanne, ne devait pas répondre aux mêmes exigences ou assumer les mêmes responsabilités qu'un bar ou qu'un restaurant servant des centaines de couverts en l'espace d'une soirée. Et qu'il y avait lieu précisément de considérer, parce qu'on n'autorise que neuf personnes en même temps dans ces petits établissements, de considérer qu'il y aurait concurrence déloyale ou concurrence problématique avec des hôtels, des restaurants, des bars ou des cafés.

Le deuxième point qui est important c'est : que demandent réellement ces petits commerçants qui font cette pétition à la Municipalité de Lausanne ? Ce qu'ils demandent c'est d'avoir le droit de pouvoir dresser une mini terrasse devant leur établissement. Cela pourrait sembler être un rien, néanmoins, d'après le témoignage des commerçants concernés, ce petit rien pourrait jouer un rôle important dans la santé économique de ces petites entreprises, qui ont pour la plupart énormément souffert du Covid et qui bénéficierait énormément, en été principalement, lors des canicules et autres épisodes de chaleur, de pouvoir servir des clients à l'extérieur.

On rappelle à cet égard que la Municipalité s'est pliée en quatre pendant et après la période du Covid pour permettre une extension des terrasses au bénéfice des cafetiers restaurateurs. Et bien loin de moi l'idée de critiquer cette politique dont ont profité également les Lausannoises et les Lausannois, mais bien de souligner que la Municipalité semble tout d'un coup bien plus restrictive face à une demande similaire des petits commerçants. Le législateur cantonal avait fait en sorte qu'il n'y ait pas de concurrence déloyale entre cafetiers restaurateurs et commerçants. La Municipalité, elle, semble vouloir entretenir une claire inégalité de traitement, car tous les témoignages rapportent qu'à l'heure actuelle, la Municipalité se montre absolument intraitable et d'une dureté inouïe avec les commerçants désireux d'installer une simple table ou quelques chaises dehors en guise de terrasses.

En commission, l'argument qu'intercédaient en faveur de micro-terrasses pour les petits commerçants ne serait pas de compétence de la Ville, mais du Canton semble avoir fait mouche. Alors là, cet argument est en réalité plus qu'erroné. L'article 3 de la LADB autorise explicitement les petits commerces à servir boissons et petite restauration aussi bien dedans que dehors, tant qu'ils respectent la limite de neuf personnes.

A cet égard j'aimerais vous citer les propos tenus par Isabelle Moret qui tient le rôle équivalent de M. Hildebrandt, mais au niveau cantonal, qui à propos du cas spécifique d'une boutique de cafés à laquelle la Municipalité de Lausanne a refusé l'établissement d'une mini terrasse elle disait, et je cite, « en réalité ce qui empêche cette personne de pouvoir utiliser sa mini terrasse n'est pas la LADB, mais le règlement communal de la Ville de Lausanne qui, visiblement, restreint cette possibilité ». J'irai un pas plus loin que Mme Moret pour avoir examiné ledit règlement, c'est qu'en réalité la seule personne qui empêche les petits commerces d'installer une mini-terrasse devant leur établissement, c'est M. Hildbrand, responsable de la direction Sécurité et économie, qui semble vouloir dresser tous les obstacles possibles sur le chemin de cette pétition, ma foi, fort simple dans sa demande et respectueuse du cadre légal. Car en vérité, la compétence d'autoriser ou pas des terrasses est purement municipale. Il existe, comme chacun sait, un règlement municipal à Lausanne sur les établissements et les manifestations, ainsi qu'une directive municipale relative à l'aménagement des terrasses. Et c'est ces documents qui doivent nous expliquer en quoi des terrasses, des mini terrasses érigées devant des commerces seraient acceptables ou pas.

Ce soir je vous demande formellement, monsieur le municipal, de faire votre travail, c'est-à-dire non pas de refuser d'entrer en matière en vous contentant d'une courte communication, mais de réglementer et de nous expliquer sous quelles conditions exactement une mini terrasse peut être établie devant l'établissement concerné et, le cas échéant, sur quelle base légale vous vous fonderiez pour interdire une telle pratique, quand bien même la législation cantonale l'autorise, pour autant que la limite de neuf personnes ne soit pas franchie. Nul autre que vous, monsieur le municipal, ne peut nous dire ce soir quelles sont les conditions d'accessibilité, de distance sur les trottoirs, de sécurité par rapport au trafic, que devraient respecter les petits commerces souhaitant

établir une mini terrasse et quels sont les établissements que l'on devrait exclure de cette possibilité, comme les supermarchés, etc. C'est à vous de nous dire les adaptations qui seraient nécessaires dans les règlements municipaux précités.

Aussi monsieur Hildbrand, je vous engage de prendre vos responsabilités pour cette politique de votre cru, purement de votre responsabilité, que vous souhaiteriez si inflexible en ayant recours au seul instrument adéquat et juste par rapport à ce contexte, par rapport aux pétitionnaires, par rapport à la population lausannoise, par rapport à cet hémicycle, soit un rapport-préavis dûment argumenté, transparent et surtout soumis au vote de ce Conseil. Chers et chers collègues, je vous demande de refuser les conclusions du rapport de cette commission et de demander le renvoi de la pétition pour étude et rapport-préavis.

**Mme Romane Benvenuti (Les Verts) :** – Je tiens ce soir à remercier les pétitionnaires pour le dépôt de leur pétition au Conseil communal, ainsi que leur courrier adressé aux membres du Conseil communal il y a quelques mois, suite à une communication que leur avait adressée la Ville qui, en tout cas pour notre part, a permis de fournir davantage d'explications à leurs demandes. Tout comme Ensemble à Gauche, et contrairement à l'avis proposé en commission, notre groupe soutiendra majoritairement le renvoi de cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.

Cela a déjà été dit, contrairement à ce que nous avons compris en commission, il semble y avoir une marge de manœuvre communale à ce sujet. La LADB limite les commerces et ces établissements de neuf places assises à neuf places assises, mais n'indique pas où devraient se trouver ces neuf places. On peut donc tout à fait envisager que ces établissements puissent installer quatre places en terrasse, en ayant cinq places à l'intérieur, en respectant ce total de neuf places assises.

A ce sujet, la compétence communale mériterait donc d'être éclaircie. Il est attendu ici de la Municipalité qu'elle édicte des règles et clarifie les conditions-cadre pour ces établissements de neuf places, et donc qu'elle autorise tout commerce à installer arbitrairement une terrasse devant ses devantures.

A préciser que les pétitionnaires se tiennent prêts à respecter des horaires de fermeture plus fermes et ne souhaitent pas faire de concurrence déloyale aux restaurateurs·trices de Lausanne. Par souci également d'équité entre ces commerces et ces restaurateurs·trices qui ont obtenu des conditions plus souples d'installation, d'extension de leurs terrasses après le Covid, nous renouons donc cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.

**M. Louis Dana (soc.) :** – A l'instar de ma collègue Benvenuti, j'aimerais remercier l'association qui nous a fait part de cette pétition. Et puis, madame Piron, je suis désolé, mais c'est peut-être un peu la soirée du revirement des groupes par rapport à ce qu'on a décidé en commission des pétitions, mais je rejoins les arguments de mes collègues Benvenuti et Dupuis.

Je pense effectivement que la vie de boutique est des plus compliquées, que ce soit pour des commerces qui vendent des habits ou autres produits, mais aussi pour les commerces de bouche, qui font face à des loyers qui sont de plus en plus élevés, aux commerces sur internet, qui n'ont pas forcément recours à la livraison à domicile, et puis aussi, d'une certaine manière une pénurie de main-d'œuvre que certains commerces connaissent. On en parle souvent ici, ce n'est pas des arguments qui sont nouveaux. Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste renverra ce texte pour étude et rapport-préavis. Peut-être que si on peut mettre quelques chaises sur un trottoir, ça donnera un esprit de méditerranéisation de Lausanne. On avait découvert ce terme dans la bouche de M. Hildbrand. C'est peut-être quelque chose de sympathique à poursuivre.

**M. Jacques Pernet (PLR) :** – J'annonce mes intérêts : je suis hôtelier et restaurateur, donc je sers aussi des boissons et des mets. Le groupe PLR soutient en principe étude et communication, mais est peut-être mitigé dans sa position, parce qu'il y a des arguments qui ont été évoqués, et que l'on peut comprendre.

Mais j'aimerais quand même remettre, si j'ose dire, l'église au milieu du village. Servir des boissons, c'est un métier, c'est une profession. Le fait d'avoir cette cautèle qui consiste à autoriser des commerces qui font un autre métier à servir des boissons peut être comprise. Mais c'est une entorse à la notion de profession. C'est comme si, dans le monde de l'enseignement, quelqu'un qui aime enseigner à ses enfants ou à des collègues s'instituait tout à coup enseignant et commençait à

enseigner des matières qui pourraient, peut-être une fois, de par la loi, déboucher sur une reconnaissance pour un examen.

Je voudrais quand même spécifier qu'on ne peut pas tout niveler. Les métiers de restaurateur sont extrêmement codifiés. Nous devons passer une licence, suivre des cours, avec des examens. Nous devons payer cette licence. Je rappelle qu'au début, jusqu'à il y a une vingtaine d'années, il existait une clause du besoin. Et pourquoi une clause du besoin ? Parce que ce métier est une activité qui touche, quelque part, la santé publique. Donc on ne peut pas, on va dire, tout niveler.

D'autre part, les restaurateurs, ceux qui servent des mets et des boissons, ce que vous pensez être tout simple, sont extrêmement contrôlés : au niveau de l'hygiène, de la ventilation, de la CCNT, des salaires. Vous devez être extrêmement précis et vous êtes surveillé, contrôlé ; vous avez des contrôles réguliers.

On parle ici de trente petits commerces qui ont signé. Vous avez 600 restaurants, cafés, bars dans la ville. Il faut quand même savoir raison garder et c'est pour ça que, à mon avis, cette pétition va trop loin. Je vous propose, je vous suggère, de voter plutôt pour étude et communication que pour rapport-préavis. Mais, si rapport-préavis il devait y avoir, j'espère que la Municipalité saura tenir compte de tous ces phénomènes, de tous ces paramètres.

**M. Henri Klunge (PLR) :** – Comme l'a dit mon collègue et néanmoins ami Jacques Pernet, le groupe est divisé sur la question. Effectivement, les règles pour avoir des terrasses ne sont pas forcément si claires. Je rappelle que j'avais fait il y a quelque temps un postulat pour qu'il y ait plus de terrasses à Lausanne. On m'avait répondu que la Municipalité faisait déjà beaucoup de choses et qu'elle ne pouvait pas faire plus. Depuis le Covid, j'ai vu qu'elle arrivait à faire beaucoup plus, ce qui me réjouit à chaque fois que j'en profite.

Je constate néanmoins qu'effectivement, on voit que maintenant il y a un souci avec ces petits établissements qui aimeraient pouvoir avoir des terrasses. On voit que, typiquement, certaines boîtes de nuit aimeraient pouvoir avoir des terrasses pour le début de soirée. Il faut savoir que c'est impossible d'avoir une terrasse quand on a une licence de boîte de nuit. On voit que des établissements qui font friperie et restauration aimeraient aussi pouvoir avoir des règles un peu particulières, parce qu'on ne sait pas s'ils ont une vente de vêtements ou de restauration. Donc on voit que notre tissu économique évolue et que la législation actuelle n'est pas forcément adaptée à cette évolution. Par conséquent, contrairement à Jacques, qui, lui, est du métier, contrairement à moi, je pense qu'un rapport-préavis pourrait avoir le mérite d'essayer de clarifier les choses, pourrait avoir le mérite d'essayer d'amener des règles plus claires envers les différents acteurs, de manière à ce qu'on sache que, ben voilà, maintenant, par rapport à tous ces nouveaux modèles d'affaires, on a des règles qui changent, qui s'adaptent. Par conséquent, je vous encourage à renvoyer cette pétition pour rapport-préavis.

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie :** – Moi aussi j'aime les terrasses. Les terrasses sont démocratiques. Les terrasses permettent d'animer les rues, les terrasses permettent de mélanger les publics, les terrasses permettent d'accueillir sans distinction les fumeurs et les non-fumeurs. Mais les terrasses présentent également un certain nombre de difficultés qu'il ne faut pas se cacher.

La ville de Lausanne est la ville de Suisse qui a la plus grande amplitude horaire pour les terrasses. Ça a été décrit par la Haute école de Lucerne dans une étude comparative de la conférence des directeurs de la sécurité des villes suisses, pour voir ce qu'il était possible de faire en termes de méditerranéisation. Alors oui, nous sommes très heureux, très fiers à Lausanne d'être la deuxième ville d'Europe, après Vilnius, concernant ces places, d'avoir pu mettre en place dans le cadre de la pandémie un dédoublement des terrasses au vu des conditions sanitaires qui étaient applicables, mais avoir réussi par la suite à maintenir plus de 200 terrasses sur les 207 qui avaient été autorisées ; 200 extensions de terrasses qui ont véritablement transformé un certain nombre de rues.

Aujourd'hui, confrontés à des difficultés, que je comprends parfaitement, un certain nombre de magasins qui avaient obtenu en leur temps des possibilités d'exception pour ce qu'ils faisaient à l'intérieur, souhaitent également des exceptions pour ce qui se passe à l'extérieur. Mais la situation d'une station-service dans un village reculé vaudois n'est pas tout à fait comparable à la situation en Ville de Lausanne. Et si tout le monde aime les terrasses, en tout cas lorsqu'on y est, eh bien il y a

des personnes qui apprécient moins les terrasses lorsqu'ils habitent dans le bâtiment adjacent. C'est pour ça que les règles sont très complexes pour installer des terrasses. Selon le règlement municipal sur les établissements, les établissements de jour peuvent disposer d'une terrasse, laquelle peut être ouverte jusqu'à 1 h du dimanche au jeudi, et jusqu'à 2 h les vendredis et samedis, moyennant le paiement d'une taxe pour les heures après minuit, à savoir 27 francs de minuit à 1 h et 38 francs par heure dès 1 h. Toutefois, l'horaire d'une terrasse peut aussi être fixé en fonction des règles liées à un quartier, habitat prépondérant, l'affectation de la zone, des conditions fixées dans les permis de construire ou encore dans la limite imposée par le propriétaire de l'immeuble. Il peut aussi subir des restrictions après coup sur la base de décisions prises en application de l'article 9 RME, notamment pour des motifs de tranquillité publique.

En effet, pour mémoire, la création d'une terrasse est une installation au sens des règles d'aménagement du territoire, et sa création implique une procédure de permis de construire, avec mise à l'enquête publique, et une autorisation valant permis de construire doit être délivrée – article 103 de la Loi cantonale sur l'aménagement du territoire et des constructions. Ce changement d'affectation du sol et le droit de construire et d'aménager une telle installation précède l'octroi de la licence au sens de la Loi cantonale sur les auberges et débits de boissons et d'autorisation communale permettant l'exploitation de la terrasse. La loi cantonale, article 40 LADB, impose l'accord préalable du propriétaire de l'immeuble pour toute demande de licence, soit y compris pour la terrasse, qui fait partie de la licence et ne peut être exploitée sans lien avec un établissement. Le plan général d'affectation, PGA, et son règlement, plus particulièrement l'article 77 RPGA, se fonde sur la LATC et poursuit des buts d'aménagement du territoire.

L'article 77 RPGA permet à la Municipalité de Lausanne d'interdire l'ouverture de nouveaux établissements ou de limiter les horaires d'établissement déjà en exploitation, de manière à maintenir un minimum d'ordre et de tranquillité publics dans certains quartiers du centre-ville, afin d'y préserver l'habitat. Lorsque les établissements publics et ceux qui y sont assimilés sont susceptibles de provoquer des inconvénients appréciables dans les secteurs où l'habitat est prépondérant, la Municipalité peut imposer des restrictions d'usage ou les interdire. C'est sur la base de la compétence des articles 77 et RPGA que la Municipalité a adopté le Règlement municipal sur les établissements et les manifestations, prévoyant la fermeture des établissements de jour, y compris les terrasses, à minuit, avec possibilité de prolongation des horaires jusqu'à 1 h et jusqu'à 2 h, comme dit précédemment.

Nota bene : les établissements de nuit, discothèques et nightclubs ne peuvent pas disposer de terrasses, selon une décision cantonale. Cette restriction permet en outre la possibilité de prévoir des restrictions d'horaires, notamment pour les quartiers habitables prépondérants. Il y a différentes mesures.

Régler les différentes questions qui se posent à la collectivité, aux différents acteurs économiques, c'est traiter de façon égale ce qui est égal et puis de façon différente ce qui est différent. Or, les établissements au sens des restaurants, des bars, ont des conditions bien particulières. Ils doivent notamment permettre d'aller aux WC. Ils doivent être soumis à un certain nombre de contrôles d'hygiène. Ils sont soumis à une convention collective nationale de travail. Tel n'est pas le cas des magasins. Vous pouvez ouvrir un magasin avec des conditions relativement simples, encore que je sache que ce n'est pas toujours si simple. Et ces conditions sont tellement différentes entre les établissements d'un côté et les magasins de l'autre que ce serait particulièrement injuste que d'offrir aux magasins les mêmes possibilités, que ce soit dans le service à l'intérieur ou que ce soit par l'extension d'une terrasse.

Alors, le Conseil fera ce qu'il veut de cette pétition. Je comprends très bien les difficultés des commerçants des magasins. Je sais aussi qu'une partie de la clientèle qui ne voit pas les vitrines a peu de chances d'entrer acheter un bien ou un service dans un magasin lorsque celui-ci se trouve éloigné du flux des passants par des terrasses. C'est une des remarques qui a été faite dans les commissions, à la fois comme critique par rapport à l'absence de possibilité d'avoir une terrasse, mais aussi par l'effet que les terrasses provoquent dans certaines rues. Et c'est la responsabilité de cette Municipalité, de ce Conseil respectivement de trouver un bon équilibre entre les différents acteurs, parce que ce qui reste à la fin c'est que tout le monde aime être sur les terrasses, mais que les terrasses peuvent aussi provoquer des désagréments pour le reste du voisinage, y compris lorsqu'on voudrait la meilleure solution possible.

La discussion est close.

**Mme Romane Benvenuti (Les Verts), rapportrice** : – La commission avait soutenu à l'unanimité étude et communication.

**Le Conseil, par 57 oui, 14 non et 5 abstentions, décide de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.**

(insérer délibéré)

---

**Pétition de Dubois Christophe « Pour la sauvegarde du bâtiment du café-restaurant 'Les Alliés' ainsi que pour la pérennisation d'une activité de restauration dans ces locaux »**

Rapport

(insérer rapport)

Discussion

**Mme Constance Von Braun (Les Verts), rapportrice** : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

**M. Louis Dana (soc.)** : – Relativement rapidement, je déclare mes intérêts : j'habite à la rue de la Pontaise, très proche du Café des alliés, un café qui, comme c'est mentionné dans le texte, est menacé de fermeture. Le bâtiment est menacé de démolition. C'est donc un double danger en fait pour le quartier, parce que le café des alliés c'est non seulement patrimoniallement un très bel endroit, mais c'est un très beau restaurant et un très bon restaurant. Après, il y a des goûts et des couleurs, mais c'est un restaurant qui est réputé et qui est aussi un centre de vie pour le quartier. Il serait plus que dommage de le voir disparaître. Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste vous recommande de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et rapporta.

**Le Conseil, par 75 oui, 1 non et 0 abstention, décide de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.**

(insérer délibéré)

---

La séance est levée à 20 h.

---



## Deuxième partie

**Membres absents excusés :** Mme Marlène Bérard ; Mme Isabelle Bonillo ; Mme Virginie Cavalli ; Mme Derya Celik ; Mme Anna Crole Rees ; M. Oleg Gafner ; M. Jean-Pascal Gendre ; Mme Alice Girardet ; M. Mountazar Jaffar ; M. Musa Kamenica ; Mme Nawel Khemissa ; Mme Sevgi Koyuncu ; Mme Astrid Lavanderos ; Mme Naomi Alexandra Matewa ; M. Roland Philippoz ; Mme Agathe Sidorenko ; M. Joël Teuscher

**Membres absents non excusés :** Mme Lana Cueto ; M. Elouan Indermühle ; Mme Clara Schaffer ; Mme Diane Wild

Membres présents	78
Membres absents excusés	17
Membres absents non excusés	4
Membre démissionnaire	1
<b>Effectif actuel</b>	<b>99</b>

A 20 h 30, à la salle du Conseil communal, à l'Hôtel de Ville.

### Postulat de Mme Sevgi Koyuncu « Pas d'extension du quartier des Boveresses sans infrastructures et services publics adéquats »

Développement

(insérer postulat)

Discussion préalable

**Le renvoi en commission n'ayant pas été demandé, le Conseil décide de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.**

(insérer délibéré)

### Postulat de M. Ilias Panchard et consorts « Poursuite de la politique sociale du logement à la CPCL : la balle est entre les mains des membres de la Municipalité au comité »

Développement

(insérer postulat)

Discussion préalable

**Un membre du Conseil demande le renvoi en commission.**

**La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.**

## Interpellation urgente de M. Valentin Christe (UDC) et consorts « Occupation du parking de la Rama par les gens du voyage : bis repetita ? »

Développement

(insérer doc)

**M. Valentin Christe (UDC) :** – Vous le savez, il y a un certain nombre de débats au Conseil communal que l'on peut avoir l'impression de mener plusieurs fois au cours d'une même soirée, par exemple, en matière de pistes cyclables, de places de stationnement, de sécurité, j'en passe et des meilleures. Et puis, il y en a certains autres qui reviennent, eux aussi, de manière régulière, mais avec une période ou périodicité un peu plus longue. Et évidemment que l'épineuse problématique de la question des gens du voyage à Lausanne et un peu au-delà, à vrai dire, fait un peu partie de cette seconde catégorie.

Pour rappel, le 7 mars 2024, après avoir été intercepté sur l'autoroute A1, un convoi de caravanes provenant de France s'établissait sur le parking de la Rama au nord de Lausanne à Montheron. Lorsqu'elle avait été citée par la presse, la Police cantonale vaudoise parlait alors d'une installation devant durer, je cite, « quelques jours ». Deux mois plus tard, force est de constater que les caravanes sont toujours sur place et que le provisoire semble, à nouveau et comme l'année passée, bien parti pour durer.

L'édition du 1<sup>er</sup> mai dernier du *24 heures* nous apprenait que la Compagnie des Archers de Lausanne, dont le terrain d'entraînement se situe non loin du parking de la Rama, a vu son matériel vandalisé ou volé, son local subir une tentative d'effraction et des excréments humains joncher son terrain d'entraînement sur plus de 3 000 m<sup>2</sup>, photo sans équivoque à l'appui. Le président de ce club indiquait que le championnat suisse Field 2024 et l'événement Fire Arrow sont d'ores et déjà annulés. « La saison est foutue », ce président dit. Il est permis d'espérer mieux au titre de la promotion de Lausanne en tant que Capitale olympique. C'était donc le 1<sup>er</sup> mai, mercredi dernier.

Et il se trouve que les hasards du calendrier sont parfois cruels, parce que, deux jours plus tard, le 3 mai dernier, vendredi, la Municipalité publiait un communiqué de presse guilleret et plein d'entrain, par lequel elle nous invitait à nous joindre au Lausanne Plogging 2024. Une fois n'est pas coutume, le Plogging n'est pas un anglicisme dont on sait pourtant que les administrations publiques raffolent. Il semble que, en tout cas d'après les quelques sources que j'ai brièvement consultées, il s'agisse d'un néologisme suédois. Et le communiqué de presse de nous proposer une définition de ce Plogging, je cite, « événement alliant course à pied et ramassage de déchets et qui a pour but de sensibiliser la population à la problématique des déchets abandonnés dans l'espace public ». La page du site internet de la Ville consacrée à cet événement indique que cette course partira du Parc Mon-Repos et se terminera au même endroit, mais, au vu de l'actualité récente, j'ai une suggestion d'itinéraire alternatif à soumettre à la sagacité de la Municipalité. Et puis, pour rendre davantage justice aux ascendances latines des francophones que nous sommes, évidemment, je me permets de suggérer à la Municipalité de rebaptiser cet événement par exemple la *Cloaca Lausanna*.

Plus sérieusement, c'est non sans une certaine lassitude, je dois bien le confesser, que je porte cette interpellation urgente ce soir. A peine un an après la précédente, nous voici à nouveau confrontés au problème du manque évident de civisme, pour dire le moins, dont font preuve les gens du voyage étrangers qui, cette année encore, ont décidé de gratifier notre commune de leur présence. Et il est particulièrement agaçant, je dois le confesser aussi, de constater que des comportements aussi contraires à l'ordre public, aussi contraires à l'hygiène collective et tout simplement à la salubrité publique, ne se retrouvent sanctionnés d'aucune conséquence sérieuse.

Une fois de plus, la Ville de Lausanne se retrouve en bout de chaîne à devoir gérer les conséquences d'un problème que le Canton n'a pas le courage d'empoigner, au-delà des gesticulations médiatiques stériles du conseiller d'Etat en charge du dossier, M. Venizelos, pour ne pas le nommer. J'ai donc l'honneur de poser un certain nombre de questions à la Municipalité.

Je vais me conformer à vos instructions, monsieur le président, et procéder directement. Question numéro un. Comment et par qui a été prise la décision de permettre aux occupants de ce campement de s'installer à la Rama ? Pour combien de temps encore la Municipalité entend-elle autoriser cette occupation ?

## Réponse de la Municipalité

(insérer doc)

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie** : – Je remercie M. Christe pour son interpellation urgente. Je fais une introduction avant de répondre à sa première question.

La problématique de la migration saisonnière des gens du voyage étrangers n'est pas nouvelle. Ces dernières années, les aires officielles de Suisse romande permettaient toutefois de réguler cette situation en en limitant les nuisances. Malheureusement, la fréquentation augmente sensiblement ces dernières années, et le dispositif actuel des aires d'accueil mis à disposition pour la Canton, mais également à plus large échelle, a démontré ses limites.

La Municipalité a œuvré en collaboration avec les autorités cantonales pour éviter que la situation de 2023, sur laquelle l'interpellateur est revenu, ne se reproduise. Cependant, l'arrivée des gens du voyage ne peut être bloquée par la seule Ville de Lausanne. Ces personnes bénéficient pour certaines de contrats de travail, pour d'autres, des promesses d'embauche, ou de clients leur accordant leur confiance pour effectuer différents travaux. Des membres de cette famille bénéficient d'ailleurs de raisons sociales habilitées.

Cette année, la vision d'ensemble est assurée par le Canton, et la Municipalité s'inscrit pleinement dans la collaboration avec les autorités cantonales et compte assumer sa part de responsabilité, tout en ne pouvant pas accueillir toute la misère du monde. S'agissant de la décision de permettre cette installation à la Rama, la décision a été prise par la Municipalité et constitue la part lausannoise du dispositif cantonal. Elle est conforme à cette stratégie cantonale. Pour rappel, celle-ci, prônée par le Conseil d'Etat pour cette saison 2024, est de trouver plusieurs endroits dans différentes communes, en complément des aires officielles, permettant d'accueillir de plus petits groupes de gens du voyage. La durée dépend étroitement de la coordination cantonale et du respect des conditions posées.

**M. Valentin Christe (UDC)** : – Question numéro 2. A quelles sanctions s'expose un individu qui urine et/ou défèque dans l'espace public ? Compte tenu de la réponse à cette question, quelles sont les mesures prises par la Municipalité pour que cessent immédiatement les comportements nuisibles constatés aux abords du campement ?

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie** : – Nous devons d'abord condamner toutes les infractions qui ont été constatées. Pour les personnes prises sur le fait, une amende d'ordre d'un montant de 200 francs a été validée par votre Conseil communal, et elle est immédiatement délivrée. Si la personne refuse la procédure d'amende d'ordre, une dénonciation est faite pour violation du Règlement général de police à la Commission des interpellations. En l'absence de flagrant délit, où on voit la personne concernée, des mesures correctives ont été ordonnées et seront facturées aux personnes concernées.

**M. Valentin Christe (UDC)** : – Question numéro 3. Quelle est l'appréciation de la Municipalité s'agissant des déclarations de Laurent Curchod, délégué cantonal aux gens du voyage, rapportés dans l'édition du 1<sup>er</sup> mai 2024 de 24 heures, déclarations à savoir, je cite, « c'est la Ville de Lausanne qui a choisi ce parking pour accueillir les gens du voyage et non le Canton. Il appartient donc à la Commune de Lausanne de le gérer » ?

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie** : – Nous apprécions le soutien du Canton. Dès lors qu'elle met à disposition une aire temporaire, il est clair que la gestion de ce camp appartient à la Ville de Lausanne. La Municipalité souligne toutefois que l'accueil de cette communauté répond à une stratégie cantonale voulant impliquer l'ensemble des acteurs du domaine.

**M. Valentin Christe (UDC)** : – Question quatre. Compte tenu du peu d'enthousiasme du Canton à soutenir les efforts des communes concernées, comme en témoignent de manière éloquente les propos du délégué cantonal rappelés ci-avant, la Municipalité n'est-elle pas d'avis qu'il conviendrait d'appliquer ce qui semble être de facto pratiqué par les autres cantons romands, soit le passage à un système de type numerus clausus, autrement dit, lorsque les aires d'accueil sont pleines, plus aucun convoi supplémentaire n'est admis, et les personnes concernées sont invitées à retourner d'où elles proviennent, en l'espèce, la France ? Entend-elle faire pression sur le Conseil d'Etat en ce sens ?

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie** : – Les gens du voyage originaires d'un pays européen, la France dans le cas qui nous occupe, bénéficient des mêmes conditions que tout autre ressortissant de ce pays dans le cadre de la libre circulation des personnes. L'ensemble des personnes présentes ont été dûment identifiées par la Police municipale de Lausanne et différentes dispositions relatives à leur statut sont intégrées dans la réflexion et les actions conduites. Des discussions sont en cours avec le Canton sur différents aspects liés à ces présences réitérées et à l'application des différentes législations, en particulier celles relatives au travail et aux contrats d'entreprises.

**M. Valentin Christe (UDC)** : – Question numéro cinq. Dans sa réponse, datée du 16 mai 2023 à la résolution déposée par Mme Mathilde Maillard lors du débat concernant le campement des Près-de-Vidy, la Municipalité indiquait avoir sollicité de la part des autorités cantonales l'établissement d'une « approche globale et proactive afin d'anticiper ce type de problème à l'avenir ». Un an plus tard, où en est-on ?

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie** : – Comme indiqué en introduction des discussions ont eu lieu avec le Canton, lors desquelles la Ville de Lausanne a pu faire valoir ses arguments et son expérience tirée de l'occupation du parking de la Bourdonnette en 2023. Une stratégie d'accueil de plus petits groupes a dès lors été mise sur pied. Pour accompagner cette stratégie, une task force cantonale, avec la nomination d'un délégué cantonal, a été déployée. A ce jour, seule la Ville de Lausanne a clairement joué le jeu avec l'accueil d'une famille à la Rama. S'en est suivi Yverdon, et depuis peu Aigle, qui pour la première, a toutefois dû faire face à un nombre trop important de personnes. Plusieurs communes ont été confrontées à des arrivées « sauvages ».

En l'état, la Municipalité observe que la stratégie voulue n'apporte pas tous les effets escomptés, même si la situation de 2024, loin d'être parfaite, est tout de même moins impactante pour le voisinage que celle de 2023.

La Municipalité continuera de collaborer avec l'autorité cantonale pour que la stratégie globale en matière d'accueil puisse être améliorée, dans le sens d'une limitation.

**M. Valentin Christe (UDC)** : – Sixième et dernière question. Quand la Compagnie des Archers de Lausanne peut-elle espérer reprendre possession de son terrain d'entraînement, et qui paiera les importants dégâts d'ores et déjà subis ?

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie** : – La Municipalité suit l'évolution de la situation avec attention, avec des rencontres plusieurs fois par semaine, tant au niveau de la présence locale des gens du voyage qu'au niveau des mouvements des différents représentants de cette communauté dans les emplacements actuellement utilisés sur le territoire cantonal, et même au-delà. Il n'est dès lors pas possible de donner aujourd'hui un calendrier précis concernant l'évolution de la situation.

Toutefois, comme dit plus haut, le nettoyage du site sera effectué d'une manière ou d'une autre et la situation est suivie attentivement par les différents services de la Ville. Les membres de la Compagnie des Archers de Lausanne peuvent accéder sans risque sécuritaire à leurs installations, tout comme les usagers du site de la Rama. Le nettoyage aura lieu.

## Discussion

**M. Valentin Christe (UDC)** : – Merci à M. le municipal pour ses réponses formulées au nom de la Municipalité, comme c'est de coutume. Je dois dire en préambule que nous avons une appréciation pour le moins différente des propos du délégué cantonal aux gens du voyage, mais je reconnais dans le fait que vous y voyez ou semblez y voir une forme de soutien aux efforts lausannois la position qui est celle, évidemment, d'un municipal archi minoritaire au sein du collège. Ça ne m'étonne pas beaucoup.

Peut-être deux ou trois questions complémentaires quand même. Vous nous avez expliqué que c'était une famille qui était accueillie à la Rama. Alors, le moins que l'on puisse dire, c'est que c'est une famille étendue, si on en juge par les photos de presse. Peut-être que vous pourriez préciser de combien de personnes on parle exactement. Sur le reste, effectivement, on a le sentiment, je crois qu'il est partagé à ce niveau-là, que le dispositif actuel montre ses limites. C'est le moins que l'on

puisse dire. Et puis, peut-être qu'on va de nouveau jouer au jeu du chat et de la souris qu'on a connu l'année dernière à la Bourdonnette, où quelqu'un mandaté par la Ville venait nettoyer le sous-sol ou le passage sous la route, et puis, deux ou trois jours plus tard, il se retrouvait dans le même état que pré-nettoyage. Est-ce que c'est vraiment ça vers quoi on souhaite tendre du côté de la Municipalité ? J'ai quelques doutes à ce niveau-là, ou en tout cas de la pertinence de cette stratégie.

Ensuite, on nous parle sans cesse de personnes qui viendraient travailler, mais il faut quand même rappeler que l'accord sur la libre circulation des personnes, effectivement, s'il ouvre les frontières aux travailleurs, n'ouvre pas pour autant les frontières à la libre circulation des nuisances ou des comportements qui sont contraires à l'hygiène. Donc, on ne peut pas simplement se prévaloir de la LCP pour ensuite venir sur le territoire suisse se comporter n'importe comment. Le Conseil communal serait bien inspiré de formuler un certain nombre de rappels en la matière.

Je crois que, dans ce dossier, en réalité, on a besoin d'un certain nombre d'actions à différents niveaux. A court terme, il faut évidemment permettre une reprise rapide des activités de la Compagnie des Archers de Lausanne. A cet égard, l'article de presse faisait quand même clairement état des propos des responsables de cette Compagnie des Archers, qui évoquait subir de l'intimidation de la part des gens du voyage qui occupent les lieux s'ils souhaitaient eux-mêmes accéder à leurs installations. Donc, vous nous dites aujourd'hui que les archers vont pouvoir accéder à leur terrain de manière sécurisée. Ça reste à voir. C'est une affirmation qui est un peu rapide et elle est en tout cas contredite par ce que la presse avance.

Je rappelle aussi d'ailleurs que cette association n'a pas été consultée lorsque la décision a été prise de placer les gens du voyage à la Rama, et pour cause, puisqu'aujourd'hui, elle se retrouve passée par pertes et profits. Donc, il faut bien sûr permettre une remise en état rapide du terrain et puis s'assurer également, je le disais tout à l'heure par rapport à ce qui s'est passé à la Bourdonnette l'année dernière, il faut s'assurer évidemment que ce terrain reste ensuite préservé de nouvelles détériorations à l'avenir. C'est le sens de la résolution numéro 1 que je vous sou mets et qui va, je suppose, s'afficher dans quelques instants, qui en tout cas se formule de la manière suivante : le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne, dans les meilleurs délais, toute mesure utile afin de permettre à la Compagnie des Archers de Lausanne d'exploiter à nouveau ses installations à Montheron, par exemple en contribuant à une remise en état rapide des lieux et en s'assurant qu'ils demeurent préservés des dégradations futures, ce notamment en exigeant le départ du convoi stationné à la Rama. Je crois qu'on ne va pas se cacher derrière son petit doigt, il y a une corrélation, pour ne pas dire une causalité flagrante entre la présence de ce convoi et les perturbations subies par les archers, comme c'était le cas d'ailleurs à Vidy l'année passée, sauf que ça a été subi par d'autres acteurs. On a beau jeu aujourd'hui de nous dire qu'il y a moins de conflits de voisinage dans le nord de la ville qu'il y en avait l'année passée à Vidy. La raison est très simple, c'est qu'il y a simplement moins de voisinage. Alors là, c'est une lapalissade qui est assez magnifique de la part de la Municipalité. Merci beaucoup.

Toujours à l'échelon communal, la Municipalité doit à l'avenir bien évidemment refuser d'accueillir les gens du voyage dont il est connu qu'ils ne se conforment pas aux règles élémentaires d'hygiène, de salubrité, d'ordre public et tout simplement de bon voisinage. Il ne s'agit pas de refuser tout le monde, il s'agit simplement de dire stop aux perturbateurs. Il y a un certain nombre de règles, on vit en société, ce n'est pas la gauche qui est la dernière à le rappeler ici, dans ce Conseil communal, dans un certain nombre d'autres débats. Donc il s'agit ce soir de faire preuve de cohérence et aussi simplement d'être attaché à des choses aussi basiques que l'égalité de traitement devant la loi, et de ne pas autoriser à ce que des gens se sentent au-dessus de la loi et immunisés face à ses effets. C'est le sens de cette résolution numéro 2, qui se formule de la manière suivante : le Conseil communal souhaite qu'à l'avenir la Municipalité refuse l'accès à toute parcelle communale aux gens du voyage dont toute ou partie des personnes qui les composent ont posé des problèmes de cohabitation par le passé. La notion de « problèmes de cohabitation » pourra être interprétée par la Municipalité de manière conforme à ce que l'expérience a démontré.

Et puis, enfin, sur le plan cantonal, Lausanne doit évidemment faire pression sur le Conseil d'Etat pour que le Canton de Vaud change de paradigme. C'est très simple, lorsque les places d'accueil officielles sont pleines, eh bien elles sont pleines et les gens du voyages étrangers doivent être invités à retourner d'où ils viennent.

Et puis, les gens du voyage suisses, quant à eux, l'expérience de ces dernières années a montré qu'ils sont respectueux du cadre posé et que la cohabitation se passe de l'ensemble bien. Pour eux, je suis persuadé, et je le dis avec sincérité, qu'un terrain pourra toujours être trouvé – un terrain tout court et un terrain d'entente. D'ailleurs les communes, de manière générale, sont ouvertes à les accueillir ; l'expérience le montre aussi. C'est l'approche de la résolution numéro 3, qui se libelle ainsi : le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne langue avec le Conseil d'Etat afin qu'à l'avenir, ce dernier invite les caravanes de gens du voyage étrangers souhaitant stationner sur le territoire communal à rebrousser chemin lorsque les places d'hébergement vaudoises sont complètes. M. le municipal nous a bien dit tout à l'heure qu'il appartenait au Canton de gérer cette problématique. Eh bien, dont acte, mais la Municipalité, et le Conseil communal avec elle, ne peut pas simplement tolérer que le territoire communal soit utilisé d'une manière aussi grossièrement attentatoire à l'ordre public et simplement, je dirais, à des questions d'hygiène et de salubrité les plus élémentaires. Encore une fois, le précédent de l'année dernière à la Bourdonnette nous a clairement démontré de quoi il était question. Il est simplement temps de réagir. Donc je recommande vivement ces résolutions à vos suffrages.

#### Résolution Valentin Christe 1

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne, dans les meilleurs délais, toute mesure utile afin de permettre à la Compagnie des Archers de Lausanne d'exploiter à nouveau ses installations à Montheron, par exemple en contribuant à une remise en état rapide des lieux et en s'assurant qu'ils demeurent préservés des dégradations futures – ce, notamment en exigeant le départ du convoi stationné à la Rama.

#### Résolution Valentin Christe 2

Le Conseil communal souhaite qu'à l'avenir, la Municipalité refuse l'accès à toute parcelle communale aux convois de gens du voyage dont tout ou partie des personnes qui les composent ont posé des problèmes de cohabitation par le passé.

#### Résolution Valentin Christe 3

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne langue avec le Conseil d'Etat afin qu'à l'avenir, ce dernier invite les caravanes de gens du voyage étrangers souhaitant stationner sur le territoire cantonal à rebrousser chemin lorsque les places d'hébergement vaudoises sont complètes.

**Mme Mathilde Maillard (PLR) :** – Merci tout d'abord à l'interpellateur d'avoir mis sur la table du Conseil communal de ce soir ce sujet qui nous préoccupe également. J'ai entendu dire de la bouche de la Municipalité « la Ville entend assumer sa part ». Oui, assumer sa part, on en prend acte. Quand bien même je dois dire qu'on attend que le Canton se saisisse très sérieusement de cette question, car on commence à avoir la désagréable impression que ce sont un peu souvent les mêmes qui font la part de tous les autres.

Cela étant dit, je ne vais pas déposer la même résolution déjà déposée lors d'un précédent débat sur ce sujet, et qui a été rappelé par l'interpellateur tout à l'heure, car je fais confiance au municipal en charge de la Sécurité, je dis bien au municipal en charge de la Sécurité, pour faire part de nos préoccupations légitimes dans le cadre de l'évolution que l'on attend de la stratégie cantonale à l'avenir.

Cela étant dit, pour faire sa part, tout en garantissant le bien vivre ensemble, le respect des règles est essentiel. Or, selon ce que nous avons pu lire dans la presse et qui a été rappelé par l'interpellateur ce soir, les comportements des personnes installées sur le site de la Rama pourraient être constitutifs d'infractions pénales ou administratives. C'est pour ça que je vais déposer la résolution suivante, et je remercie M. Tétaz de l'afficher : le Conseil communal souhaite que la Municipalité dénonce systématiquement aux autorités pénales et administratives compétentes les comportements susceptibles de sanctions.

S'agissant des trois résolutions déposées par M. Christe, le groupe PLR les soutiendra. En précisant, s'agissant de la résolution numéro 3, que sa proposition nous paraît particulièrement opportune.

## Résolution Mathilde Maillard

Le conseil communal souhaite que la Municipalité dénonce systématiquement aux autorités pénales et administratives compétentes les comportements susceptibles de sanction.

**Mme Franziska Meinherz (EàG) :** – Il ne peut être question de remettre en cause les problèmes de salubrité et de voisinage qui ont été rapportés par l'interpellateur. Cependant, ces problèmes-là sont dus au manque cruel d'aires d'accueil pour les gens du voyage en Suisse, et plus particulièrement en Suisse romande, qui est à la traîne dans la création d'aires d'accueil.

Il n'est pas étonnant qu'on voit à Lausanne de plus en plus de campements sauvages, avec tous les problèmes qui viennent avec, les problèmes sanitaires, les tensions avec les voisins, les conflits d'usage, dont a également fait constat l'interpellateur. La solution, en fait, est de créer davantage d'aires d'accueil dédiées à ces campements, d'aires d'accueil pour les gens du voyage, qu'ils soient Suisses ou étrangers. Il convient de rappeler que les gens du voyage ont le droit de venir en Suisse. Ce sont des personnes européennes, qui ont le droit de venir ici, de travailler ici, de contribuer ici à la société. Donc, il ne peut être question de les refouler, tout comme il ne peut pas être question de refouler qui que ce soit d'autre, juste parce qu'ils ne sont pas la nationalité suisse.

Il existe des procédures, des guides, des soutiens, etc., pour créer des aires d'accueil en Suisse, qui engagent aussi les voisins, qui mettent en place les infrastructures nécessaires, etc. Nous avons aussi déposé un postulat en ce sens que, malheureusement, la majorité de la commission a refusé. Donc, moi, je m'étonne quand même un peu de voir qu'ici, dans ce plénum, tous les quelques mois, on revient à charge contre les gens du voyage à cause de tous les problèmes qui se créeraient. Et en même temps, on refuse de prendre la seule solution qui existe, donc la création d'aires d'accueil dédiées à cela. Cela ne viendra pas comme une grande surprise, mais nous allons bien sûr refuser toutes les résolutions proposées par M. Christe. Et nous espérons que cet hémicycle, quand l'heure viendra de débattre du postulat de notre groupe, acceptera ce postulat et invite donc la Municipalité à créer des aires d'accueil dédiées aux gens du voyage.

**M. Ilias Panchard (Les Verts) :** – Dans la lignée de l'intervention de notre collègue Meinherz, je crois que personne ici ne remet en question les problèmes. Ils sont reconnus, ils sont bien réels. Je pense que personne n'aurait envie que ce soit son propre terrain ou un terrain qu'on utilise pour des activités d'ailleurs tout à fait honorables, qui ne peuvent pas être faites ailleurs, se retrouvent dans une situation comme ça. Dans la lignée de son intervention, je pense qu'il faut aussi se rendre compte de la situation dans laquelle on est en Suisse romande. On a maintenant une avancée du Grand Conseil, par exemple, pour une rénovation à Rennaz, mais si vous faites quelques recherches, vous regardez actuellement, vous avez un parking, on va dire, brut, gris, sans équipement, sans sanitaires. On est quand même dans une situation actuellement où on est, ça a été dit, un des cantons avec le moins d'infrastructures et d'infrastructures de qualité pour accueillir les gens du voyage.

La stratégie cantonale est en train de se développer, aussi de concert avec les communes – j'y reviendrai. Il y a quelques propos ce soir de la part du municipal ou de la part surtout de l'interpellateur qui me montrent aussi peut-être que, parfois, le Canton fait une partie du travail et que certaines communes ont un peu beau jeu de critiquer notamment le travail assez difficile du coordinateur cantonal. Si vous regardez, évidemment, il se retrouve à devoir gérer la situation sur le terrain, d'ailleurs aussi avec les polices communales. Evidemment que si la Municipalité décide de mettre un terrain à disposition, elle est responsable de ce qui se passe par la suite, même si j'imagine que les services cantonaux restent toujours engagés.

Sur son postulat, notre collègue Meinherz a dit l'essentiel. Contrairement à des débats précédents, on ne dévoilera pas de secret de commission. J'espère que le plénum votera différemment sur ce postulat. Par contre, il y a quand même un élément, que ce soit chez notre collègue Christe ou chez le municipal Hildbrand, vous avez les deux un peu insisté, alors c'est peut-être l'heure tardive qui approche, mais sur le mot « étranger ». Je crois que c'est quand même ce qui va ressortir de notre prochain débat sur le postulat. Je crois qu'on a quand même vraiment une question qui se pose maintenant, est-ce qu'il faut faire vraiment une distinction immense entre gens du voyage suisses et étrangers. Je crois que la Confédération le fait en disant qu'il faut accueillir et mettre en place des sites de qualité, des sites en état pour les gens du voyage suisses. Par contre, quelle est votre solution à long terme pour empêcher un certain nombre de personnes qui se déplacent à travers l'Europe, qui viennent en Suisse ? Il faut aussi se rendre compte, ça a été dit, et là je suis d'accord

avec ce qui a été dit par le municipal Hildbrand, peut-être dans un des débats précédents, que ces personnes-là viennent ici pas simplement pour visiter les hauts de la ville dans laquelle certains de nos collègues conseillers et conseillères communales habitent. Ils viennent ici simplement aussi pour travailler. Il faut se rendre compte aussi maintenant. Peut-être dans un électorat de droite, vous avez peut-être plus de personnes qui donnent aussi du travail, qui donnent leurs fenêtres à être réparées, leurs volets à être repeints aussi par ces personnes-là, etc. Il faut maintenant une responsabilité aussi sur cette question de qui, à un moment, a peut-être aussi une responsabilité un petit peu plus directe sur la venue des gens du voyage étrangers, comme vous dites.

Ce soir, je terminerai là-dessus, je crois que le côté critiquer les autres communes en disant que Lausanne fait plus que les autres, et critiquer le Canton, je ne suis pas sûr que ce soit quelque chose qui fasse vraiment avancer ce débat. Je crois qu'il faut vraiment qu'on y avance de façon un peu plus collective. Après, ça fait peut-être plaisir à certains groupes de revenir une fois par année avec ce sujet, en insistant sur le mot « étranger ». Sur les quatre résolutions, je vais encore consulter un peu mon groupe. La dernière me semble assez logique. Je ne doute pas que ce soit déjà fait par le municipal en charge. Et puis, sur les trois autres, on peut peut-être les remettre. Sinon j'interviendrai de nouveau par la suite. Mais je pense qu'elles auront a priori le même sort, en tout cas jusqu'à présent.

**M. Valentin Christe (UDC) :** – Je reconnais dans les propos de Mme Meinherz la cécité volontaire qu'on lui connaît dans bien d'autres débats. Je rappellerai quand même qu'il n'y a aucune obligation qui incombe à la Ville ou au Canton d'accueillir des caravanes de gens du voyage étrangers. Point à la ligne. Après, il y a évidemment, on l'a dit, la libre circulation des personnes, qui leur permet de venir travailler. Ça n'est pas la liberté de venir souiller l'espace public ou se comporter de manière contraire à l'ordre juridique suisse.

En ce qui concerne la création d'aires d'accueil spécifiquement dédiées aux gens du voyage suisses, en lien avec ce que disait M. Panchard, qui semble nous reprocher de vouloir insister sur le terme étranger, je suis navré pour vous, monsieur Panchard, mais, une fois de plus, les faits sont têtus. Et les faits sont amplement documentés par un certain nombre d'autres communes vaudoises et romandes plus largement ces dernières années, la cohabitation avec les gens du voyage suisses, dans l'ensemble, se passe bien, voire très bien, là où la cohabitation avec les gens du voyage étrangers, ou en tout cas une partie significative d'entre eux, pose bien plus de problèmes. Voilà, ce sont les faits. Après, vous avez le droit de les réfuter, ou bien d'essayer de regarder de l'autre côté. C'est votre droit le plus strict, ainsi soit-il, j'ai envie de dire, mais je crois que ce procès d'intention, finalement assez classique, que vous essayez de nous intenter tombe un peu à faux. Pour le reste, je me réjouis de voir le vote sur ces résolutions. Il va de soi que le vote nominal est demandé pour les trois.

**La demande d'appel nominal étant appuyée par le nombre suffisant de voix, il y sera procédé.**

**A l'appel nominal, le Conseil, par 28 oui, 35 non, et 12 abstentions, refuse la résolution 1 de M. Christe.**

(insérer vote)

**A l'appel nominal, le Conseil, par 25 oui, 44 non, et 5 abstentions, refuse la résolution 2 de M. Christe.**

(insérer vote)

**A l'appel nominal, le Conseil, par 24 oui, 42 non, et 7 abstentions, refuse la résolution 3 de M. Christe.**

(insérer vote)

**Le Conseil, par 28 oui, 39 non, et 7 abstentions, refuse la résolution de Mme Maillard.**

(insérer délibéré)



## Interpellation de Mme Pauline Blanc « Rentrée scolaire optimale pour toutes et tous »

### Développement

(insérer doc)

### Réponse de la Municipalité

(insérer doc)

### Discussion

**Mme Pauline Blanc (PLR) :** – On le sait, pour la Ville de Lausanne, c'est un gros chantier que de prévoir les rénovations des bâtiments scolaires, en particulier durant la période estivale, puisque c'est une période durant laquelle il est particulièrement propice de réaliser ces travaux. Ça demande évidemment un gros effort de planification. Le groupe PLR voulait s'assurer que la direction EJQ pouvait le faire en 2023 et que ça a été effectivement mis en œuvre, et tant mieux. Il n'y a pas eu de gros retards dramatiques pour la rentrée 2023. On espère que ce sera le cas aussi les prochaines années.

Il y a eu trois retards conséquents. Une fois en raison d'une surprise de chantier. Dont acte. Ça arrive dans tout chantier. Un autre qui était planifié. Donc tout va bien à ce niveau-là aussi. Mais un autre par contre qui était à Vers-chez-les-Blanc pour des motifs purement administratifs. Alors je ne sais pas si M. le municipal pourrait expliciter cette réponse à l'interpellation, pour qu'il nous explique ce que signifie un retard administratif, provoquant d'ailleurs que les élèves doivent se mettre dans un autre local, ou un local plus petit en l'occurrence. Sauf erreur, ils ont été dans un autre local pendant trois semaines. Alors, je vous l'accorde, ce n'est pas dramatique. Mais ce serait quand même intéressant de savoir quelle est la nature de ce retard purement administratif.

**M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers :** – Alors il s'agit en l'occurrence d'une procédure de permis de construire avec une évolution des besoins qui doit être évaluée de manière très régulière et avec une anticipation qui n'est pas forcément possible sur plusieurs années. Et l'enjeu de pouvoir identifier ensuite une solution constructive, d'avoir un projet à soumettre au permis de construire et ensuite d'avoir l'incertitude d'avoir ou non des oppositions dans le cadre de la procédure du permis de construire. En l'occurrence, en tout cas, on ne peut pas dire que les astres étaient tout à fait alignés. C'est la raison pour laquelle on a eu ce retard de quelques semaines.

(insérer délibéré)

## Interpellation de M. Ngoc Huy Ho « Pour une durabilité des événements soutenus par la Ville de Lausanne »

### Développement

(insérer doc)

### Réponse de la Municipalité

(insérer doc)

### Discussion

**Mme Constance Von Braun (Les Verts) :** – Alors, notre cher et tant aimé collègue, M. Ho, ne siégeant malheureusement plus dans ce plénum, je me fais le porte-voix des quelques remarques et résolutions qu'il a.

Il souhaite tout d'abord remercier la Municipalité pour cette réponse et dire ce qui suit. La durabilité doit évidemment être au centre des préoccupations lorsque des événements sont organisés et soutenus par la Ville de Lausanne. Elle ne doit pas être un simple argument de vente ou de greenwashing. Suivant les trois axes économique, social et environnemental, des outils tels le Kit manif ou des solutions sous forme de normes ISO sont disponibles et peuvent être utiles pour les organisateurs de manifestations culturelles, sportives de toutes les tailles.

Depuis de nombreuses années, le Kit manif, développé par le Canton et la Ville de Lausanne, met à disposition 64 fiches très complètes et détaillées permettant d'identifier et de suivre les points importants lors de la préparation d'une manifestation. Elles sont très bien conçues, mais ne sont pas obligatoires pour les manifestations soutenues, organisées ou co-organisées par la Ville, comme vous avez pu lire dans les réponses à son interpellation. Il serait donc opportun que des critères factuels de durabilité puissent être pris en compte pour l'octroi des subventions communales, afin de contribuer aux objectifs du Plan climat. Voilà pour les déclarations de M. Ho.

A moi de rajouter que, par exemple, durant les 20 km de Lausanne, nous avons reçu en fin de course – je précise que je n'ai pas couru –, mais nous avons reçu un paquet de galettes de riz d'on ne sait où au chocolat belge, fabriquée en Bulgarie par une entreprise allemande. Peut-être qu'il eut fallu préférer des friandises qui n'ont pas traversé l'Europe d'est en ouest pour satisfaire les coureurs et coureuses lausannoises, mais favoriser évidemment des produits locaux. Voilà pour la remarque. Donc nous allons maintenant déposer la résolution suivante.

#### Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne en compte les critères de durabilité dans le cadre de subventions des manifestations organisées dans la Commune de Lausanne.

**Le Conseil, par 53 oui, 16 non, et 3 abstentions, adopte la résolution de Mme Von Braun.**

(insérer délibéré)

#### Interpellation de Mme Anouck Saugy « Recensement architectural : l'anarchie ? »

##### Développement

(insérer doc)

##### Réponse de la Municipalité

(insérer doc)

##### Discussion

**Mme Anouck Saugy (PLR) :** – Je remercie tout d'abord la Municipalité pour ses réponses, qui m'ont permis de mieux comprendre le mécanisme complexe du recensement architectural et le rôle de la Ville, respectivement du Canton dans l'attribution des notes au patrimoine bâti, ainsi que les mesures de protection.

Mécanisme complexe parce que l'un des défis majeurs actuellement consiste à trouver à la fois un équilibre entre la nécessité de protéger le patrimoine bâti, mais aussi la nécessité de rénover énergétiquement les bâtiments dans le respect notamment du Plan climat que la Ville a mis en place.

Dans ce contexte, et quand bien même le Canton est responsable de l'attribution des notes, on peut se demander finalement quelle est la marge de manœuvre et l'influence que la Ville peut avoir sur le rythme du recensement, mais aussi le choix des bâtiments recensés et les notes attribuées en fonction de la politique qu'elle souhaite mener. En effet, en fonction de la note qui est donnée à un bâtiment, tout devient plus compliqué. Un bâtiment qui se voit attribuer une note 3, par exemple, donc un bâtiment qui revêt un intérêt local, ne peut pas être transformé de la même manière qu'un bâtiment avec une note supérieure, ou un bâtiment non noté. Si je m'explique un peu mieux, si vous

êtes propriétaire d'un bâtiment avec une nouvelle note 3, vous pouvez modifier votre bâtiment, par exemple, le rénover, mais uniquement à condition que ces modifications n'altèrent pas les qualités qui ont valu cette note à bâtiment. Je trouve cela assez paradoxal, ou en tout cas compliqué, puisqu'une rénovation a justement pour effet de modifier d'une certaine manière le bâtiment en question.

Aujourd'hui, on peut sans trop de risques partir du principe que les bâtiments qui doivent être protégés le sont. C'est-à-dire que les bâtiments que l'on veut protéger ont obtenu une note, et donc on peut aussi partir du principe que la Ville doit désormais mettre un focus sur la nécessité de rénover énergétiquement le patrimoine bâti. Je pense que ce constat peut être partagé par l'ensemble des groupes politiques présents ce soir. C'est justement parce que je pense qu'on doit faire un focus sur l'aspect rénovation que je vous présente trois résolutions.

Pour la première, il peut arriver qu'un propriétaire avance sur un projet de rénovation énergétique sur un bien qui n'est à ce jour pas noté, ou qui n'a pas encore une note trop restrictive, et qu'avant d'obtenir le permis de construire se voit communiquer une nouvelle note à son bâtiment, qui rend tout le travail qui a été effectué et l'argent dépensé pour les études du projet inutiles. Pour moi, cela n'est pas possible, cela doit être évité dans la mesure du possible. Si on a des privés qui veulent, à leurs frais, entreprendre des démarches écologiques sur leur bien, il ne faut pas qu'on leur complique la vie, surtout si la Ville est au courant de ces démarches. C'est pour cela que je vous invite à soutenir cette première résolution.

Concernant la seconde résolution que je vous propose ce soir, pour ceux qui ne sont pas familiers, note 3 veut dire objet d'intérêt local. Enfin, concernant la dernière résolution, la communication, c'est la clé. Je sais que c'est un sujet qui est quelques fois un peu compliqué quand un propriétaire reçoit un courrier l'informant qu'une note a été attribuée à son bâtiment, je pense qu'il est essentiel qu'il comprenne qu'il peut s'opposer à l'attribution de cette note, tout comme la Ville peut le faire sur un bâtiment qui lui appartiendrait à elle.

J'espère que j'obtiendrai le soutien de l'ensemble de ce plénum pour mes trois résolutions, et je me réjouis de vous entendre dans le cadre de l'éventuel débat.

#### Résolution Anouck Saugy 1

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité ne demande, recommande, ni incite le recensement d'un bien lorsqu'elle sait que le propriétaire a démarré un projet de rénovation énergétique.

#### Résolution Anouck Saugy 2

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité fasse tout son possible pour assurer que le classement même en note 3 n'empêche pas les rénovations énergétiques sur le patrimoine bâti lausannois.

#### Résolution Anouck Saugy 3

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité informe de manière proactive et adéquate les propriétaires sur les possibilités d'opposition et de recours à l'encontre de l'attribution d'une note.

**M. Johann Dupuis (EàG) :** – J'aimerais vous faire part de mon incompréhension par rapport à ces trois résolutions, qui demandent, en substance, à la Ville de s'opposer ou de mettre des entraves à une démarche qui est avant tout cantonale, qui a pour but de protéger le patrimoine. Je pense que dans le domaine du bâtiment, la plupart des spécialistes conviendraient qu'il ne s'agit pas d'opposer défense du patrimoine et développement des énergies renouvelables, mais bien de concilier ces deux choses et que les possibilités de le faire sont nombreuses. Même en respectant un bâtiment note 3, il est possible de mener des rénovations énergétiques en respectant un certain nombre de demandes cantonales qui s'appliqueraient à l'occasion.

Pour ma part, je ne pense qu'aucune des trois résolutions ainsi proposées n'est souhaitable du point de vue des relations entre la Ville et le Canton et du point de vue à la fois de la protection du patrimoine, comme de la nécessité de développer des énergies renouvelables sur le bâti. Je vous recommande de refuser ces trois résolutions en bloc.

**M. Vincent Vouillamoz (V'L) :** – Architecte et familier tant avec les questions de notation du recensement architectural comme celle des rénovations énergétiques, je partage pleinement les

préoccupations de la postulante sur la nécessité et la pertinence d'encourager et de soutenir les rénovations, mais je ne comprends absolument rien à ces résolutions, qui me semblent jouer sur une prétendue opposition stérile entre valeur patrimoniale et assainissement énergétique. Alors qu'au contraire, les deux choses vont de pair. Cela part de l'idée que si un objet a une valeur reconnue, il ne pourrait pas bénéficier d'une rénovation énergétique. Or c'est complètement faux en fait. C'est ce qu'on pense, c'est ce que ces résolutions sous-entendent.

Je ne vais pas vous en proposer une quatrième, mais je vais vous inviter, à commencer par Mme Saugy, à aller sur le site internet de l'Etat de Vaud qui propose, à la page TypoRENO, de nombreux exemples de rénovation énergétique de bâtiments patrimoniaux, à commencer par des rurales du XVIII<sup>e</sup> siècle ou des immeubles historiques du XIX<sup>e</sup> siècle, qui atteignent les performances exigées par la législation sur l'énergie en vigueur aujourd'hui. Donc c'est tout à fait possible. Jouer le jeu de l'opposition entre patrimoine et énergie mènera à des conflits qui ne sont pas souhaitables ni pour l'avancement des rénovations ni pour les progrès du Plan climat. Plutôt que de lancer les gens dans des procédures d'opposition interminables, il faudrait les inciter à suivre les bons exemples qui existent.

**M. Valéry Beaud (Les Verts) :** – Je serai relativement bref parce que M. Vouillamoz a dit une partie de ce que je voulais dire, donc je m'associe à ses propos. Je suis aussi assez étonné de ces résolutions qu'on découvre ce soir, mais qui en plus mélangent des terminologies, mélangent faussement certaines choses, mélangent le recensement et le classement, qui sont des procédures différentes. Pour leur formulation, elles ne sont pas acceptables telles qu'elles. Pour les raisons évoquées tant par M. Dupuis comme M. Vouillamoz, on vous invite aussi à refuser ces résolutions. Une fois de plus, rénovation énergétique peut être tout à fait compatible avec des notes 3 ou 4. Il suffit de faire une rénovation dans le respect du patrimoine, et notamment de l'aspect des façades.

**M. Olivier Marmy (PLR) :** – En réaction à la prise de position de M. Vouillamoz, je relis ces trois résolutions. Je n'arrive pas à voir la moindre ligne qui dit qu'un bâtiment historique ne pourrait pas être rénové ou subir une amélioration énergétique ; ce n'est écrit nulle part.

**M. Grégoire Junod, syndic :** – Juste un petit mot en complément, parce qu'effectivement, c'est une affaire très compliquée. Les notes ne sont pas sujettes à recours, donc ça ne sert à rien qu'on informe les propriétaires de quelque nature que ce soit. Il n'y a pas de recours, s'il n'y a pas de décision. La note va classer les objets en fonction de leur qualité. Ce que dit le règlement de la nouvelle loi c'est que, en principe, une note 1 ou une note 2 va nécessiter une mesure de protection, mais la note en tant que telle n'est pas une mesure de protection.

Vous n'avez pas tort quand vous dites qu'il y a un flou autour de ces questions-là, parce qu'effectivement, un propriétaire qui se voit notifier une note 3 ou 4, dans les faits, il a bien une contrainte sur son bien. Mais au sens légal du terme, ce n'est pas dit comme ça. Et il peut d'ailleurs, dans le cadre de la procédure de permis de construire ensuite, contester la note qui lui a été mise, justifier de faire des travaux plus invasifs que ce que pourrait estimer l'autorité publique ou vice versa. Donc la note en tant que telle ne déploie pas d'effet. Ce qui va déployer des effets, c'est une mesure de recensement ou de classement qui, elle, effectivement est sujette à des procédures de recours. Donc c'est deux dispositifs qui sont différents.

Deuxième élément important, et je pense que vous serez d'accord aussi avec ça, et à mon avis ça entre un peu en contradiction avec vos deux premières résolutions, quand on doit juger de l'intégration d'un bien dans son environnement, de ses qualités historiques, patrimoniales, il y a évidemment une part de subjectivité qui est inévitable. C'est pour ça que toutes les procédures dans tous les cantons prévoient de recourir à des commissions d'experts qui font ce travail. Mais il y a probablement autant de bâtiments à Lausanne dont vous pensez qu'ils sont classés à tort, qu'un certain nombre de bâtiments dont vous vous dites, mais quel scandale qu'il ne le soit pas. Et c'est bien la difficulté qu'on a quand on appréhende les questions patrimoniales.

A titre individuel, c'est qu'il y a effectivement des mesures de protection qui ont été faites à certaines époques. Il y a des vagues régulières durant lesquelles les conservateurs procèdent à une révision des objets. Maintenant, ce qui est en cours de la part du Canton, c'est la révision de toute l'inspection du patrimoine bâti du XX<sup>e</sup> siècle, avec toute une série de questions d'ailleurs que ça soulève. La presse s'en est en partie fait d'écho. Ça se fait par vagues, ces questions de recensement. Et il y a parfois des bâtiments qui passent entre les gouttes. Il y a des mesures maintenant en réalité tout aussi contraignantes que le classement ou le recensement, qui sont

l'ISOS A, qui impliquent des contraintes extrêmement fortes en cas de révision de plan de quartier, qui sont là aussi des documents qui n'ont jamais été approuvés par aucun parlement. Il faut savoir que l'ISOS est une disposition qui est approuvée par le Conseil fédéral et qui l'approuve pour toute la Suisse. C'est quand même une approbation d'abord administrative. Ça relève, dans les faits, de compétence des offices fédéraux et c'est les dispositions qui s'imposent en partie dans toute la politique de planification des communes et des cantons en Suisse.

Il y a plusieurs sujets dans votre interpellation, mais un sujet sur des aspects juridiques, c'est qu'effectivement, dans un pays qui est pourtant très enclin à donner des droits de défense aux propriétaires, tout ce qui relève de la protection du patrimoine échappe en bonne partie en réalité à des dispositions de protection pour les propriétaires, parce que pour bien des démarches, c'est des démarches presque discrétionnaires des délégués à la protection du patrimoine cantonaux, des conservateurs cantonaux, voire des offices fédéraux dans le cadre de l'ISOS. C'est un petit peu la réalité à laquelle on assiste dans ce domaine-là. Ça, c'est un sujet.

Et puis l'autre, c'est cette espèce de tension qui existe entre une meilleure protection du patrimoine et la nécessité d'assainissement énergétique, de rénovation, de densification. C'est un domaine dans lequel je pense qu'on peut être sans doute assez vite d'accord sur les grands principes, mais c'est difficile d'appliquer une règle unilatérale qui s'appliquerait à l'ensemble du territoire. Considérer qu'on devrait faire fi de toutes les notes 3 et 4 au profit de l'assainissement énergétique, ça a probablement tout aussi peu de sens que de dire l'inverse.

Je pense que, encore une fois, en matière d'urbanisme, en matière de permis de construire, il faut pouvoir quand même juger les dossiers pour eux-mêmes, pour ce qu'ils sont, pour leur bâtiment en tant que tel, qui s'inscrit dans un territoire, dans un quartier, dans une rue, qui n'est jamais comparable, jamais exactement comparables à un bâtiment qui est dans la rue d'à côté. C'est pour ça que j'ai quelques réserves sur des règles qui s'appliqueraient de manière unilatérale dans ce domaine.

**Le Conseil, par 21 oui, 51 non, et 1 abstention, refuse la résolution n° 1 de Mme Saugy.**

**Le Conseil, par 20 oui, 50 non, et 1 abstention, refuse la résolution n° 2 de Mme Saugy.**

**Le Conseil, par 23 oui, 51 non, et 0 abstention, refuse la résolution n° 3 de Mme Saugy.**

## Interpellation de Mme Anouck Saugy « Bureau de vote de Cour : fermé pour cause de fermeture ? »

### Développement

(insérer doc)

### Réponse de la Municipalité

(insérer doc)

### Discussion

**Mme Anouck Saugy (PLR) :** – Je déclare mes intérêts : je suis la présidente du Bureau de vote sous gare. Et donc je commence ma prise de parole en remerciant la Municipalité pour les réponses qui ont été apportées à mon interpellation. Merci beaucoup. J'aimerais surtout remercier la Municipalité pour avoir renoncé à fermer définitivement le seul bureau de vote qui était présent sous gare. Donc pour ceux et celles qui ne savent pas ou qui ne se rappellent pas, en fin d'année dernière, on a été informé que le bureau de vote qui était à l'avenue de Cour allait fermer. Dans ce contexte là, et je pense que ça n'y est pas pour rien, il y a une pétition qui a circulé avec près de 400 signatures pour en tout cas maintenir un bureau de vote sous-gare. Il y a cinq bureaux de vote à Lausanne, un seul sous gare, avec des taux de participation qui ne sont peut-être pas forcément très élevés pour la Ville, mais j'estime que même s'il y a une seule personne qui se rend au bureau

de vote, eh bien, le fait d'avoir un bureau de vote, c'est d'une importance cruciale pour la ville, compte tenu notamment des taux de participation.

C'est dans ce contexte là que la Ville a décidé de maintenir un bureau de vote, non pas à cette fois-ci à l'avenue de Cour, mais de le maintenir à l'Elysée. Loin de moi la volonté d'en faire trop sur ce sujet, mais je me pose quand même la question si l'alternative que la Ville a retenue en utilisant le Collège de l'Elysée est la meilleure alternative. Je sais qu'il y a plusieurs critères qui doivent être pris en considération, notamment l'accessibilité, quand bien même en tant que présidente, j'ai toujours trouvé une solution pour que, peu importe la facilité d'accès, tout le monde puisse déposer son enveloppe dans l'urne. Mais je suis un petit peu sceptique au niveau de l'Elysée, parce que je trouve que le collège est très à l'est de la ville. Je me demande dans ce contexte-là s'il n'y a pas d'autres collèges ou d'autres bâtiments qui appartiennent à la Ville que l'on pourrait utiliser.

C'est dans ce contexte que je vous propose ce soir une seule résolution, qui cette fois-ci, j'espère, sera mieux comprise par l'ensemble de ce plénum. Elle est relativement simple donc ça devrait aller. J'espère que vous nous soutiendrez. Je pense notamment, mais je laisserai la Ville, si vous soutenez cette résolution, naturellement faire son analyse, mais il y a le Collège de Montriond qui peut être une alternative, il y a des maisons de quartier sous gare, enfin ce genre de chose. Je vous invite à soutenir cette résolution et je vous remercie pour votre attention. J'espère que j'ai plus de prise de parole ce soir.

### Résolution Anouck Saugy

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité étudie l'opportunité d'un bureau de vote sous gare plus centralisé que le bureau actuellement utilisé.

**M. Grégoire Junod, syndic :** – Très brièvement, la solution de Montriond a été envisagée. Elle n'a pas été retenue pour des questions d'accès handicapés et mobilité réduite, en moins embêtant. On avait un peu les mêmes problèmes à Montriond que ceux qu'on avait à l'avenue de Cour. Cela n'exclut peut-être pas de trouver d'autres solutions. Cela dit, l'Elysée, c'est quand même sous gare. C'est peut-être moins central pour vous, peut-être que pour d'autres habitants, ça l'est un peu plus. On verra.

Il se peut aussi que les votants aient besoin d'un petit peu de temps et de scrutins pour s'habituer à ce changement. Ce n'est pas impossible. On étudie volontiers d'autres solutions, mais on n'en a pas non plus 25 000 de solutions dans des bâtiments publics sous gare qui soient adaptés à un bureau de vote.

**Le Conseil, par 40 oui, 3 non, et 26 abstentions, adopte la résolution de Mme Saugy.**

(insérer délibéré)

### Interpellation de M. Nicola Di Giulio « Violences et déprédations en marge des matchs de football à Lausanne, l'UDC n'en veut plus »

#### Développement

(insérer doc)

#### Réponse de la Municipalité

(insérer doc)

#### Discussion

**M. Nicola Di Giulio (UDC) :** – Merci d'abord à la Municipalité pour les réponses qui ont été fournies à cette interpellation, qui concerne, comme vous l'avez entendu, les violences, les déprédations en marge des matchs de football à Lausanne notamment. Néanmoins, les réponses de la Municipalité sont, à mon sens, au sens du groupe UDC, quelque part que des feux de paille face à un brasier qui ne cesse de s'alimenter, et ceci, week-end après week-end. Des violences perpétrées par des ultras

et des hooligans qui obscurcissent et qui ternissent les belles promotions que nous avons eues : Yverdon Sport, le Stade Lausanne-Ouchy, le Lausanne Sport en Super League. Mesdames et messieurs, quelle ironie. Pendant que nos équipes montent en grade, nos standards de sécurité semblent, eux, jouer en division amateur. Des incidents, si on peut les appeler incidents, récents à Lausanne, Lucerne, Saint-Gall, Genève et, encore ce week-end, vous l'avez peut-être lu ou vu à la télévision à Yverdon.

Ces violences soulignent un besoin criant d'action, mais des actions concrètes. Beaucoup de choses sont faites. Néanmoins, ces actions concrètes doivent être menées contre ce hooliganisme gratuit, avec des mesures, notamment comme la vente de billets nominatifs, des responsabilisations accrues des clubs pour le comportement de leurs supporters. Car il est difficile d'adhérer à des propositions qui se contentent de jeter une couverture de complaisance sur un problème brûlant. La sécurité publique doit être notre priorité pour maintenir cet esprit sportif.

Mais parlons un petit peu de nos jeunes, de nos jeunes arbitres par exemple, ces héros méconnus du terrain qui subissent également eux, à 15 ans, à 16 ans, alors qu'ils se mettent à disposition de leur club, des agressions totalement inacceptables. Nous devons, en tant que responsables politiques, que ce soit au niveau communal, cantonal, fédéral, garantir un environnement sportif, sain et sûr pour eux et pour tous. Chers collègues, notre engagement doit être ferme et immédiat. Je vous invite, chers collègues, à rejoindre mon appel à la Municipalité pour qu'elle élabore, en lien avec le Service des sports, une stratégie globale efficace pour enfin tourner, peut-être, la page, je l'espère, de la violence autour et dans nos stades. Une stratégie qui ne soit pas seulement qu'un pansement sur une jambe de bois, mais un véritable plan d'action pour un sport lausannois plus sain et plus respectueux.

Vous l'avez compris la balle est désormais dans notre camp, c'est pourquoi faisons en sorte de la jouer aujourd'hui avec sagesse, avec nos forces et avec détermination. Je vous propose donc ce soir une résolution, que je vous invite à soutenir sportivement.

#### Résolution Nicola Di Giulio

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité, en lien avec le Service des sports, élabore une stratégie globale visant à réduire la violence autour des terrains de football à Lausanne, que ce soit dans les catégories juniors, amateurs ou professionnelles.

**M. Louis Dana (soc.)** : – Je pourrais aussi corriger le titre de l'interpellation de M. Di Giulio. Ce n'est pas que l'UDC qui veut que les violences s'arrêtent dans les matchs de football. Le groupe socialiste a déposé plusieurs objets, le groupe des Verts récemment aussi, et peut-être que les supporters eux-mêmes veulent que les violences s'arrêtent. Peut-être que M. Di Giulio le dira en d'autres termes. La police aussi, qui a récemment dit qu'elle en avait marre de ces débordements, et on peut évidemment le comprendre.

Maintenant, le sujet est évidemment sur la table depuis longtemps. Il y a des solutions qui doivent être trouvées avec les autorités cantonales, avec les autorités fédérales, avec les clubs, avec la ligue de football, avec toute une série d'intervenants. Je pense que cette résolution a du bon. A titre personnel, je pourrais la soutenir. Je ne m'en suis pas entretenu avec mon groupe, mais je pense qu'on peut la soutenir. Je doute qu'elle fasse avancer définitivement les choses. Je pense qu'il faudra remettre l'ouvrage sur le métier. On rediscutera de ça avec d'autres objets qui ont été déposés récemment, notamment sur les solutions concrètes à apporter pour que la violence dans les stades, aux abords des stades et sur les cortèges de supporters qui se déplacent aujourd'hui de la Gare jusqu'aux stades à pied puisse trouver une solution.

**M. Henri Klunge (PLR)** : – Je tiens à remercier M. Di Giulio pour son interpellation et la Municipalité pour les réponses qu'elle a fournies. Le PLR aussi se préoccupe des activités qu'il y a, on dira, en dehors des stades lors de matchs de football. Je remarque d'ailleurs, en fervent défenseur du hockey, qu'il y a moins de déprédations quand même avec le hockey. Cela dit, on va soutenir cette résolution, en espérant que la réponse que la Municipalité donnera permettra aux groupes des Verts et du PS de retirer leurs postulats, car ils auront eu toutes les réponses dont ils auraient eu besoin, histoire d'éviter d'encombrer notre Conseil. Après, s'ils ont vraiment besoin d'une réponse à un postulat pour pouvoir flatter leur égo, on leur laissera la possibilité de le faire.

**M. Olivier Thorens (Les Verts)** : – Encore une fois, nous abordons ce sujet ce soir. C'est une fois de trop. La problématique est claire et les week-ends sont maintenant rythmés par les blocages

d'accès d'une partie de la Gare, des blocages d'une partie significative des routes et des transports publics.

Il est inacceptable qu'un groupe d'individus prenne en otage une partie de la population lausannoise et entrave pareillement leur mobilité. Comme en témoigne la médiatisation toujours plus importante du sujet, comme en témoigne aussi le lancement récent par une partie de la population lausannoise d'une pétition demandant une desserte en transports publics sans interruption les jours de match à Lausanne, pétition qui aura bientôt récolté 1000 signatures, la population en a ras-le-bol des débordements lors des matchs de foot.

Notre groupe salue bien sûr la volonté de coordination exprimée par la Municipalité avec les autres acteurs impliqués – la Conférence des directeurs de sécurité des villes suisses, le Canton, la Swiss Football League, les clubs de foot – mais nous déplorons que les différents acteurs et actrices se renvoient la balle et que la Municipalité reste bien trop en retrait par rapport à cette problématique.

Nous retenons aussi dans la réponse à l'interpellation que la Municipalité a une marge de manœuvre pour agir maintenant, sans attendre une coordination qui va prendre encore un temps bien trop prolongé. Dans ce sens, je dépose ce soir une résolution, que j'ai envoyée il y a deux ou trois minutes à M. Tétaz.

Quant à la résolution de M. Di Giulio, à titre personnel, je vais également la soutenir. Je pense que probablement une majorité du groupe des Vertes et Verts la soutiendra, même si des mesures sont déjà prises dans ce sens. Cette résolution est bonne, mais elle n'est de loin pas suffisante pour régler le problème que nous subissons actuellement presque chaque week-end.

#### Résolution Olivier Thorens

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité, lors des matchs de football au stade de la Tuilière, oblige que le déplacement des supporters adverses se fasse en car ou bus jusqu'au stade.

**M. Henri Klunge (PLR) :** – Je vais juste réagir par rapport à la résolution que l'on nous propose. Je vais parler en mon nom propre et pas en celui de mon parti, parce que, forcément, mon parti n'a pas pu se prononcer. Je peux comprendre cette résolution, mais par rapport à ce que M. Thorens nous a dit, je n'arrive pas à la comprendre. Il nous dit que c'est scandaleux qu'une minorité ou qu'un groupe de personnes prennent en otage le reste de la population, et après il se bloque aux matchs de foot et au stade de la Tuilière, sachant qu'il y a le stade de la Pontaise, il y a la SLO qui joue, et où une horde de supporters, malheureusement visiteurs et pas de domicile, peuvent affluer.

Je vois qu'il y a plein d'autres manifestations qui peuvent avoir lieu à Lausanne, qui ne sont pas autorisées, qui peuvent aussi prendre en otage une partie de la population, et qui ne seraient pas du tout comprises dans cette résolution. Personnellement je refuserai cette résolution, juste parce qu'elle marginalise et elle pointe du doigt une trop petite part des personnes qui seraient visées par les interrogations de M. Thorens.

**M. Louis Dana (soc.) :** – Très brièvement, je m'excuse de prendre la parole une deuxième fois. Je vais évidemment soutenir cette résolution, dans la mesure où elle concrétise aussi un postulat que j'avais déposé en 2017.

Quant à M. Klunge, on avait déjà eu ce débat. Donc je pense qu'on peut l'écourter, mais il y a un droit constitutionnel à manifester. Dans une manifestation politique, il y a souvent un message qui est destiné à être entendu par la population. Dans le cas d'espèce, le message des supporters de football, il faudra peut-être bien le chercher. Je ne l'ai pas encore trouvé, en tout cas à l'extérieur d'un stade, mais peut-être que vous pourrez m'éclairer à ce sujet monsieur Klunge.

**M. Olivier Thorens (Les Verts) :** – Par rapport à la remarque de M. Klunge, je peux aussi tout à fait retirer dans la résolution la phrase « au stade de la Tuilière » et juste écrire « lors des matchs de football » si ça vous permet d'adhérer également à la résolution. Mais, pour moi, ça ne change pas grand-chose, disons, à la volonté ou au sens de cette résolution sur le fond. Je crois que vous avez bien compris le message.

#### Résolution Olivier Thorens modifiée

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité, lors des matchs de football ~~au stade de la Tuilière~~, oblige que le déplacement des supporters adverses se fasse en car ou bus jusqu'au stade.



**M. Henri Klunge (PLR) :** – Je me suis fait interpellé à deux reprises, donc je me sens obligé de répondre.

Effectivement, si on enlève le « stade de la Tuilière », je sentirais cette résolution un peu plus acceptable à mon goût – et je parle toujours de « à mon goût », bien qu'on criminalise et marginalise toujours les supporters de football, alors que bien d'autres personnes prennent en otage la Ville de Lausanne. Et je préciserai à M. Dana que je n'ai jamais parlé de manifestation politique, j'ai juste parlé de personnes qui mettaient à mal l'organisation et la tranquillité de la population lausannoise en la prenant en otage et je ne pensais pas forcément à des manifestations politiques ou à des supporters de football.

**Mme Constance Von Braun (Les Verts) :** – Alors en tant que femme dans ce Conseil, j'avais aussi envie de parler un peu de football. Donc merci de me donner la parole. J'ai aussi envie de relancer M. Klunge, parce qu'il a l'air d'avoir envie de répondre aux questions. Donc j'aimerais savoir qui sont ces personnes en fait, parce qu'on a compris qu'apparemment ce n'était pas les manifestations politiques, mais d'autres personnes. J'aimerais savoir de qui il voulait parler. Ça m'intéresserait pour essayer de comprendre vraiment le fond de son argumentation.

**M. Jean-Marc Béguin (V'L) :** – A propos de la résolution de M. Thorens, je comprends tout à fait qu'il y ait des problèmes avec les cortèges de supporters, tout le monde en est conscient. J'aimerais juste simplement rappeler que quand on a 1000 supporters qui arrivent à la Gare en train spécial, c'est extrêmement compliqué de les faire monter en car, ou alors il faut trente cars. Ce n'est pas très écologique si on les fait venir depuis leur ville, depuis Bâle ou Zurich – c'est la même chose. C'est vraiment compliqué, et je crois qu'il faut essayer plutôt de réduire la durée de perturbation des cortèges. Je crois que M. Hildbrand s'y attèle. On peut maintenant un peu raccourcir les fermetures de routes. Mais, à l'heure actuelle, je ne vois pas d'autre solution que de les faire monter à moins de les interdire, mais ce n'est pas légal, de les faire monter à pied plutôt qu'en car. Je dirais que ça ira mieux l'année prochaine puisque selon toute vraisemblance il n'y aura plus qu'un club lausannois en Super League. Donc ça va réduire de 50% les désagréments. C'est une fausse bonne idée, les cars. Ça fait plaisir, mais ça ne résout pas le problème, et ce n'est pas écologique.

**M. Henri Klunge (PLR) :** – Je n'ai pas de souci à répondre aux questions, c'est même un grand plaisir. Maintenant, tout de suite je n'ai que deux exemples qui me viennent en tête, je suis désolé. Je commencerai par, mais j'avoue que cela fait un petit moment qu'on ne les a pas revus, mais je pensais aux Critical masses qu'on a vu pendant un moment avec un groupe de cyclistes qui bloquait les avenues. Je pense aussi à, chaque année, le 24 avril, à 6 h du matin, la société suisse des étudiants de Zofingue qui fait une marche en l'honneur du majeur Davel, et qui marche au milieu de la route. Je conçois qu'à 6 h du matin, il n'y a pas beaucoup d'automobilistes ni d'habitants, mais, malgré tout, ils manifestent, ils sont plus d'une dizaine, ils marchent au milieu de la route et, du coup, ils pourraient déranger la tranquillité des Lausannois.

**Le président :** – Je constate avec plaisir que vous avez pris note que je ne prendrai pas d'objet après 22 h et qu'en conséquence vous essayez de faire durer celui-là.

**M. Ilias Panchard (Les Verts) :** – Je crois que ce qui ressort ce soir, c'est qu'on ne réglera pas ce sujet avec une interpellation, donc ça justifie d'autant plus le postulat en cours.

Peut-être pour notre collègue Béguin, qui a lancé le débat de fond à juste titre, vu que c'est mon groupe et mon collègue Thorens qui l'a lancé. Je crois que, malgré une certaine dénégation de la part de la Municipalité dans la presse, d'ailleurs c'est la seule réponse qu'on a eue de la Municipalité, alors qu'il y a eu cinq ou six articles sur le sujet, des deux municipaux et municipales concernés, je crois qu'à la base, le Stade de la Tuilière était prévu pour ça. Il est à côté de l'autoroute, il y a l'emplacement exprès pour une arrivée en bus ou en car.

Je vois la différence entre les deux résolutions il y a une résolution, on peut être d'accord ou pas, qui demande une solution concrète. Ça peut être mis à la charge des clubs, ça peut être mis à la charge des ultras adverses, coordonné avec les clubs. L'autre résolution, que j'appellerais résolution postulat, est complètement creuse. Evidemment que la Municipalité doit s'atteler à une solution, et peut-être que l'interpellateur devrait plutôt déclarer ses intérêts, plutôt que déposer des résolutions complètement creuses.

**Mme Constance Von Braun (Les Verts) :** – Je renonce, je ferai la démonstration de la mauvaise foi de M. Klunge après la séance.

**Le Conseil, par 61 oui, 0 non, et 7 abstentions, adopte la résolution de M. Di Giulio.**

**Le Conseil, par 38 oui, 20 non, et 12 abstentions, adopte la résolution de M. Thorens.**

**(insérer délibéré)**

La séance est levée à 22 h.

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

TEXTE PROVISOIRE